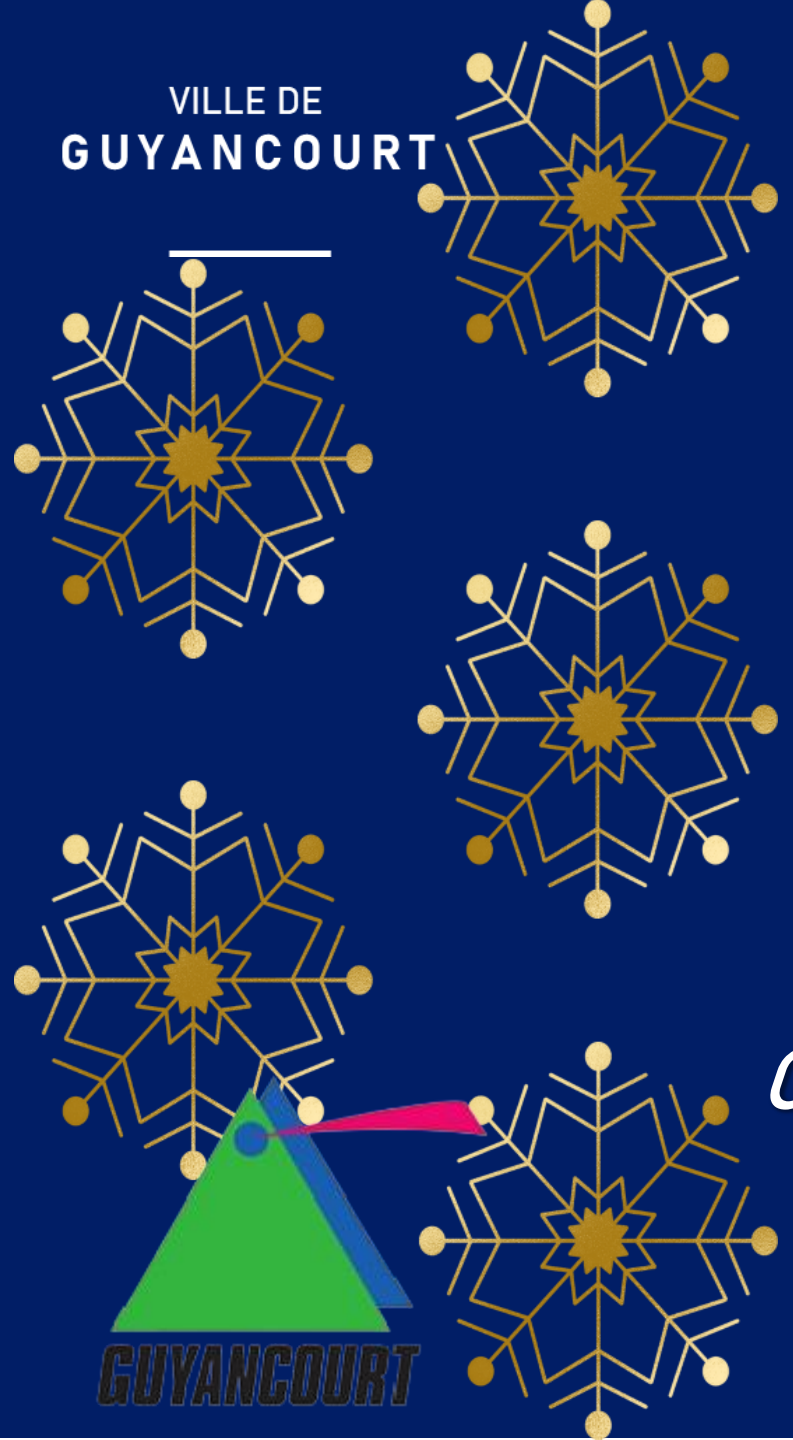


VILLE DE
GUYANCOURT

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Conseil Municipal du 11 Février 2025



SOMMAIRE

Contexte économique international	page 5
Contexte économique national, projet loi de Finances 2025	page 7
Contexte local	page 11
Une ville à vivre ENSEMBLE	page 18
Nos orientations budgétaires	page 26
Fonctionnement	page 27
Investissement	page 32
Programmation Pluriannuelle d'Investissement	page 36
Structure et gestion active de la dette	page 41
Politique en matière de Ressources Humaines	page 44

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape du cycle budgétaire annuel d'une collectivité territoriale.

Cet exercice permet à l'assemblée délibérante de débattre sur la situation économique internationale, nationale et locale dans les deux mois précédant le vote du budget. Avec le passage au référentiel budgétaire et comptable M57 qui intègre les normes comptables élaborées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP), ce délai est porté à dix semaines (article L.5217-10-4 du CGCT).

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'Etat a renforcé le rôle du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) transmis aux conseillers de l'assemblée délibérante en amont du débat organisé au sein du conseil municipal.

Ce rapport doit retracer les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et doit également présenter des informations relatives à la politique de ressources humaines de la collectivité tout en respectant une transparence et une responsabilité financière.

Enfin, le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

VILLE DE
GUYANCOURT

ROB 2025

GUYANCOURT

Contexte économique international et national, Projet de loi de finances 2025

Contexte économique international

À l'échelle internationale :

La croissance :

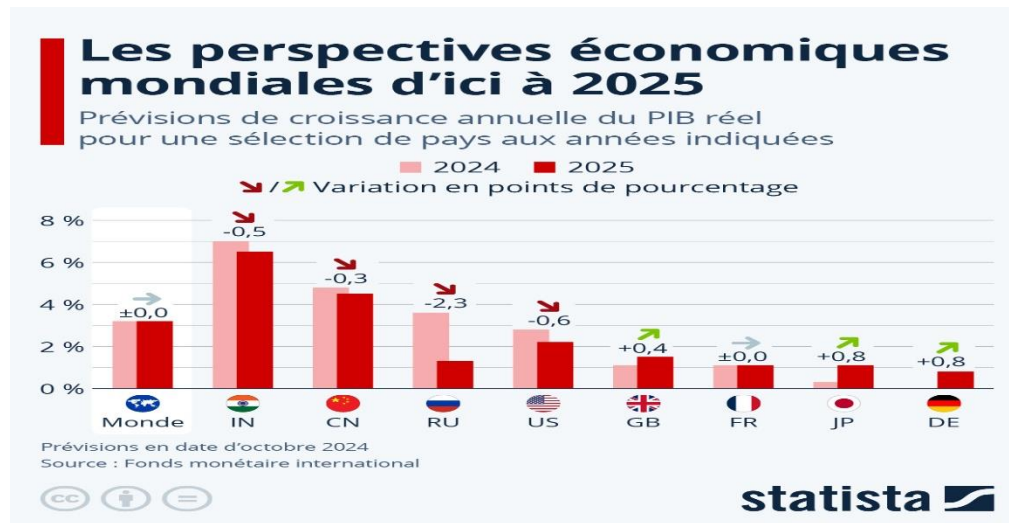
✓ Une croissance mondiale portée par les pays émergents

En 2024, la croissance mondiale a atteint, comme en 2023, 3,1 % selon l'OCDE, grâce à la bonne performance des économies émergentes asiatiques, mais aussi des États-Unis où la politique budgétaire a été particulièrement expansionniste et où les ménages ont puisé dans les économies qu'ils avaient accumulées pendant la pandémie.

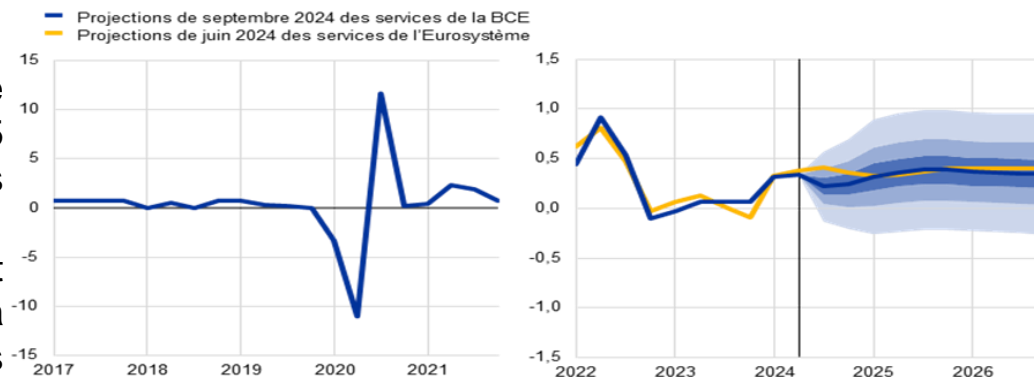
En 2025, la croissance économique mondiale est prévue aux alentours de 3,3 %, toujours portée par la dynamique des économies des pays émergents. Cette prévision est cependant très incertaine, du fait des tensions commerciales croissantes et des incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours, auxquels s'ajoute l'élection américaine fin 2024. La crise immobilière chinoise qui persiste fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

✓ Au niveau européen les prévisions de croissance sont peu encourageantes

Après une période prolongée de stagnation, l'économie européenne revient à une croissance modeste. Le FMI prévoit une croissance de 1,2 % pour la zone euro en 2025 après 0,8 % en 2024. Une croissance faible qui s'explique par des difficultés persistantes, notamment en Allemagne, où la croissance ne devrait atteindre que 0,8 %. La zone euro souffre encore des conséquences des crises énergétiques et inflationnistes, ainsi que d'une faible dynamique d'investissement. C'est la consommation des ménages qui devrait tirer cette modeste croissance, avec des augmentations de salaires qui permettrait aux Européens de retrouver du pouvoir d'achat après la bouffée inflationniste provoquée par la crise énergétique. La baisse des taux d'intérêts consécutive à la désinflation devrait réduire les incitations à épargner.



Croissance du PIB en volume de la zone euro



Contexte économique international

À l'échelle internationale :

Une inflation liée aux évolutions du contexte géopolitique :

• Au niveau mondial

L'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales. Après avoir atteint un sommet de 7,5 % en début d'année 2024, le taux d'inflation mondial est redescendu à 6,4 % en octobre 2024. Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires continuent de peser lourdement sur l'inflation, malgré des tentatives d'apaisement par des ajustements de politique monétaire.

• Au niveau européen

En 2025, l'inflation mondiale est prévue à 4,4%, mais, tout comme la croissance économique, elle est tributaire de la situation géopolitique qui demeure instable. La Commission européenne table sur une poursuite de la baisse de l'inflation dans la zone euro à 2,1% en 2025, après 2,4% cette année. La hausse des prix à la consommation devrait ainsi se situer l'an prochain tout près de l'objectif de 2% fixé par la Banque centrale européenne (BCE). L'inflation a nettement ralenti après avoir atteint 8,4% en 2022 sur fond de guerre en Ukraine, puis 5,4% en 2023.

Un taux de chômage qui reste stable :

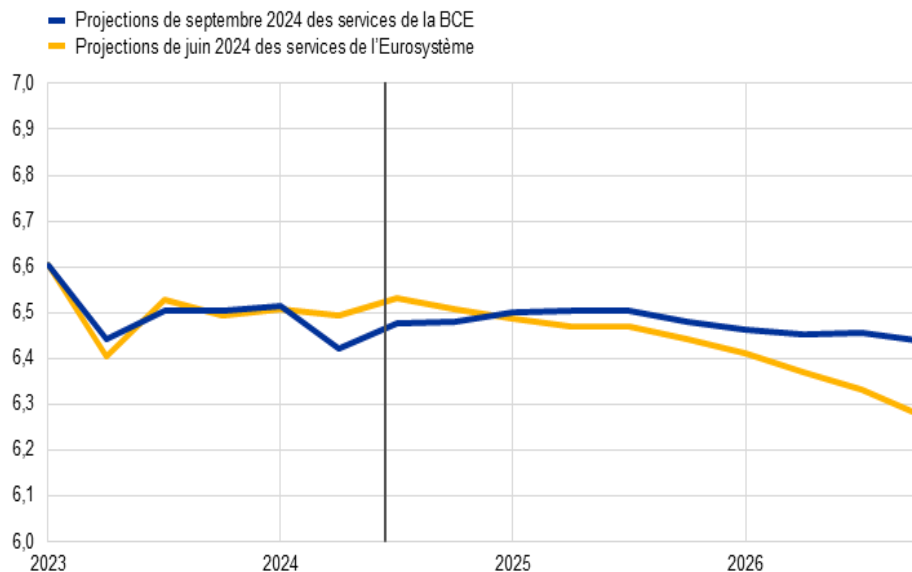
• Au niveau mondial

Un rapport de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) indique que le taux de chômage mondial devrait diminuer à 4,9 % en 2024, alors qu'il était prévu à 5,2 % cette année. Pour 2025, l'OIT prévoit une stabilisation de ce taux à 4,9 %, selon les prévisions révisées. Malgré ces prévisions optimistes, les inégalités sur le marché du travail persistent, notamment pour les femmes des pays à faible revenu.

• Au niveau européen

Le marché du travail de l'UE a bien résisté au premier semestre 2024 et devrait rester vigoureux. La croissance de l'emploi dans l'UE devrait se poursuivre, bien qu'à un rythme plus lent, passant de 0,8 % en 2024 (0,9 % dans la zone euro) à 0,5 % en 2026 (0,6 % dans la zone euro).

Le taux de chômage devrait rester relativement stable (cf. graphique 5). Il s'établirait, en moyenne, à 6,5 % pour chaque année de l'horizon de projection. La trajectoire du taux de chômage est globalement inchangée depuis les projections de juin, mais elle a été légèrement révisée à la hausse, de 0,2 point de pourcentage, pour 2026, en partie en raison d'une croissance de l'emploi moins forte cette année-là et des perspectives de croissance légèrement plus faibles.



Contexte économique national

Au niveau national :

Nous nous trouvons en ce début d'année 2025 dans un contexte national inédit. Le budget n'a pu être adopté avant le 31 décembre 2024, cela a conduit à faire voter une loi spéciale visant à garantir la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1er janvier.

Une croissance revue à la baisse :

La Banque de France a calculé juste avant la censure du gouvernement de Michel Barnier qu'en 2025, la croissance serait de 0,9 %, soit 0,3 point de moins que lors de ses précédentes prévisions publiées en septembre. Et 0,2 de point de moins que les 1,1 % enregistrés en 2023 et 2024, année marquée par l'effet JO. Une révision à la baisse due en partie à l'incertitude au niveau international.

Les différents acteurs économiques prévoient un ralentissement du commerce extérieur et un gel de l'investissement privé, ils anticipent en revanche, une hausse de la consommation des ménages.

Le gouvernement Barnier pour bâtir le projet de loi de finances avait estimé la croissance du PIB de 1,1 % en 2025. Le nouveau gouvernement prévoit de ramener ce taux à 0,8 % au vu du contexte national ainsi que du ralentissement de l'économie européenne.

Le déficit public pour 2024 a été de 6,1 % soit un dérapage par rapport à la prévision à l'automne 2023. Bruno Lemaire alors ministre des finances visait un déficit de 4,4 % dans le projet de loi de finances et 5,5% dans le programme de stabilité.

Le gouvernement Barnier visait un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le gouvernement Bayrou vise lui un déficit public compris entre 5 % et 5,5 % pour protéger la croissance.

Le gouvernement vise également de faire 50 milliards d'euros d'économies alors que le gouvernement Barnier avant la censure envisageait, lui 60 milliards d'euros.

Un ralentissement de l'inflation :

Le ralentissement de l'inflation se confirme. Selon les projections macro-économiques de la Banque de France (septembre 2024), l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisée en moyenne annuelle) devrait s'établir à 2,3 % en 2024 et retomber à 1,5 % en 2025, contre 5,9 % en 2022 et 5,7 % en 2023. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé.

Contexte économique national

L'emploi privé montre des signes d'essoufflement, le chômage progresse légèrement :

Après + 0,3 % au premier trimestre 2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au second trimestre 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser, la dynamique de l'emploi privé s'essouffle, celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne à long terme.

La croissance des salaires est stable avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+ 3,4 %) que dans le tertiaire (+ 2,8 %) et la construction (+ 2,8 %).

Le taux de chômage en France devrait par ailleurs remonter de 7,4 % actuellement à 7,6 % de la population active d'ici à la mi-2025. Les créations d'emploi étant insuffisantes pour compenser l'augmentation de la population active. La dégradation de la conjoncture économique devrait également pousser le chômage à la hausse.

L'évolution du pouvoir d'achat en France:

Pour 2025, les perspectives indiquent une croissance du pouvoir d'achat d'environ 1,2 %. Cette amélioration est soutenue par une inflation modérée et une reprise économique progressive, ce qui devrait renforcer le revenu disponible des ménages.

Contexte économique national

La dette publique en France:

En 2024, la dette publique de la France est estimée à environ 112 % du PIB, soit environ 3 228 Mds£.

Cette hausse est due à l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir l'économie pendant la crise énergétique et l'inflation, ainsi qu'aux mesures post-pandémiques qui ont alourdi les finances publiques.

Pour 2025, les perspectives indiquent une stabilisation de la dette publique autour de 110 % du PIB.

Le projet de loi de finances du gouvernement qui n'a pu aboutir suite à la motion de censure qui a été adoptée, avait pour objectif principal de contenir le déficit public à 5 % du PIB en 2025, grâce à un effort de 60 Mds reposant à la fois sur les dépenses de l'État, les entreprises, les particuliers et les collectivités locales.

Il devait se traduire par :

- Une hausse des recettes de 32 %
- Une diminution des dépenses de 68 %

Les mesures touchant l'Etat prévues étaient :

- Des réductions des dépenses dans de nombreux ministères et domaines comme ceux du Travail, de la Santé ou de l'Aide publique au développement. Les mesures de réduction des dépenses visaient notamment les postes de fonctionnaires d'État (4 030 postes dans l'Éducation Nationale (- 97 000 élèves en sept. 2025), 883 postes au ministère du Travail et 505 au ministère du Budget.
- A ces économies s'ajoutaient 14,8 Mds de réduction des dépenses des comptes de Sécurité Sociale.

Les principales mesures, pour les particuliers, prévues étaient :

- Augmentation de la taxe sur l'électricité tout en garantissant une baisse moyenne des factures au tarif réglementé de 9 %.
- Report au 1^{er} juillet de l'indexation sur l'inflation des pensions de retraite.
- Baisse du remboursement de la consultation chez le médecin (60 % au lieu de 70 %).
- Instauration d'une contribution « temporaire et exceptionnelle » (3 ans) pour les ménages les plus aisés.
- Suppression de la niche fiscale pour les loueurs en meublé non professionnels.
- Un malus alourdi pour les voitures thermiques et un bonus rabaissé pour les voitures électriques.
- Hausse de la taxe sur les billets d'avion.
- La T.V.A. réduite sur les chaudières à gaz supprimée.
- Prêt à taux zéro étendu à l'ensemble du territoire pour les primo accédant.
- Une revalorisation de 2 % des tranches d'impôt sur le revenu pour limiter les effets de l'inflation

Contexte économique national

Les mesures impactant les collectivités locales:

En 2025, les régions, les départements et les communes devront participer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 Mds. Cette participation directe sera financée par les mesures principales suivantes :

- La création d'un nouveau fonds de précaution alimenté par prélèvement sur les recettes des collectivités ayant un budget de fonctionnement supérieur à 40 millions d'euros (environ 450 collectivités). Ce prélèvement devait être limité à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Le fonds sera réparti l'année suivante, selon un cadre fixé par la loi et après consultation des finances locales. Certaines collectivités, dont la situation financière est déjà précaire, seront exonérées ; il s'agit principalement de départements.
- Le gel du montant de TVA transféré. Les mécanismes de compensation ont prévu, depuis plusieurs années, un transfert de TVA aux régions, départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et collectivités à statuts particuliers. En 2025, les recettes de TVA distribuées aux collectivités, au titre de compensations, seront plafonnées afin de compenser notamment la suppression progressive de la CVAE.
- La baisse du Fonds de Compensation de TVA. A compter de 2025, le taux du FCTVA serait abaissé de 16,404% à 14,85%. En outre, les dépenses de fonctionnement, telles que les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, seront désormais exclues du champ des dépenses éligibles

Les autres mesures prévues étaient :

- La minoration de variables d'ajustement dont la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).
- Une première hausse des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), pour les employeurs territoriaux en 2025 (Projet de Loi de Financement pour la Sécurité Sociale - PLFSS).
- La baisse des crédits du fonds vert.
- Pérennisation des deux hausses successives de l'enveloppe relative à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La DGF sera ainsi maintenue à hauteur de 27 Mds, mais la répartition entre les collectivités n'est pas connue à ce jour. Les dotations d'investissement seront également stabilisées au même niveau que 2024.

Contexte local

L'élaboration du budget 2025 intervient dans un environnement économique et géopolitique caractérisé par une grande incertitude, accentuée par l'absence d'une loi de finances adoptée pour 2025. Cette situation exceptionnelle a conduit le gouvernement à promulguer une loi spéciale le 21 décembre 2024, visant à assurer la continuité des services publics et le fonctionnement régulier de l'État jusqu'à l'adoption définitive de la loi de finances.

L'impact des Principales annonces du PLF 2025 sur le budget communal :

- ✓ **CNRACL** : Augmentation du taux de cotisation prévue sur trois années consécutives. Lors du congrès des maires, le chef du gouvernement a proposé d'étaler cette augmentation sur quatre ans au lieu de trois. **L'augmentation du taux de cotisation sur trois ans représenterait un coût annuel de 500 k€.**
- ✓ **DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)** : Une augmentation de l'enveloppe globale de 150 millions d'euros est prévue par rapport à 2024, mais un risque d'écrêtement subsiste pour la Ville de Guyancourt. Cette hausse a pour objectif de compenser les effets croissants des dotations de péréquation verticale (DSU, DSR). Alors qu'elles représentaient près de 15 % de la DGF en 2007, elles en constituent environ 34 % en 2024 et continuent de progresser.

VILLE DE
GUYANCOURT

ROB 2025

GUYANCOURT

Contexte local

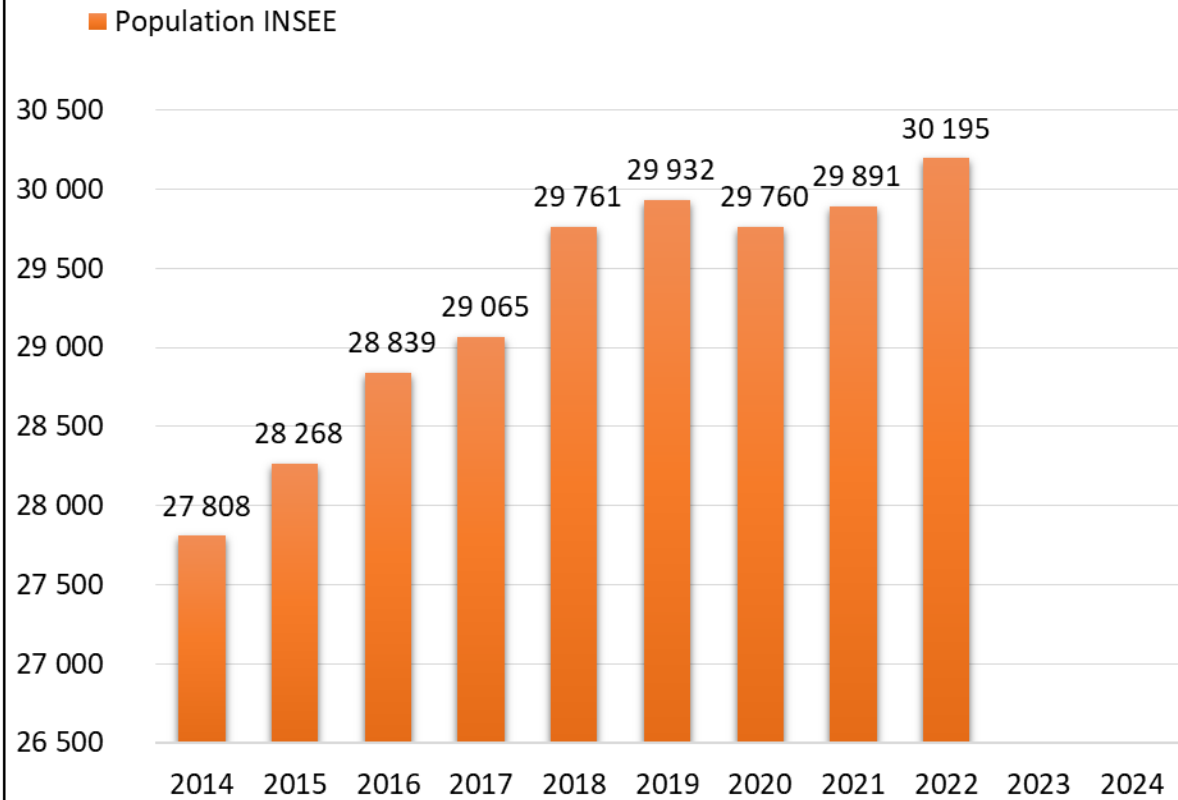
L'impact des Principales annonces du PLF 2025 sur le budget communal :

- ✓ **Dotations d'investissement** : Fusion des dotations (DETR, DSIL, DSID) dans un Fonds Territoires dès 2025 pour simplifier les démarches.
- ✓ **Fonds de mise en réserve** : Dans sa version initiale, le PLF 2025 prévoyait une contribution d'environ 3 milliards d'euros, prélevée par douzièmes sur les recettes fiscales de quelque 450 collectivités. L'effort demandé est passé de 3 milliards d'euros sur 450 collectivités, à 1 milliard d'euros sur 2 099 collectivités. **Pour la Ville de Guyancourt, cela représenterait un impact d'environ 500 000 euros sur son budget, contre 1 million d'euros prévu initialement (gouvernement Barnier).**
- ✓ **Transition écologique** : Confirmation de l'objectif ZAN 2050 avec plus de souplesse initiale et fin du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement.
- ✓ Les recettes fiscales vont croître en raison d'une augmentation des bases. En effet, **la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière s'élève à +1,7% en 2025** (contre 3,9% en 2024; 7,1% en 2023 et 3,4% en 2022).

Nous nous engageons à ne pas réévaluer le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) en 2025 et ce jusqu'à la fin du mandat.

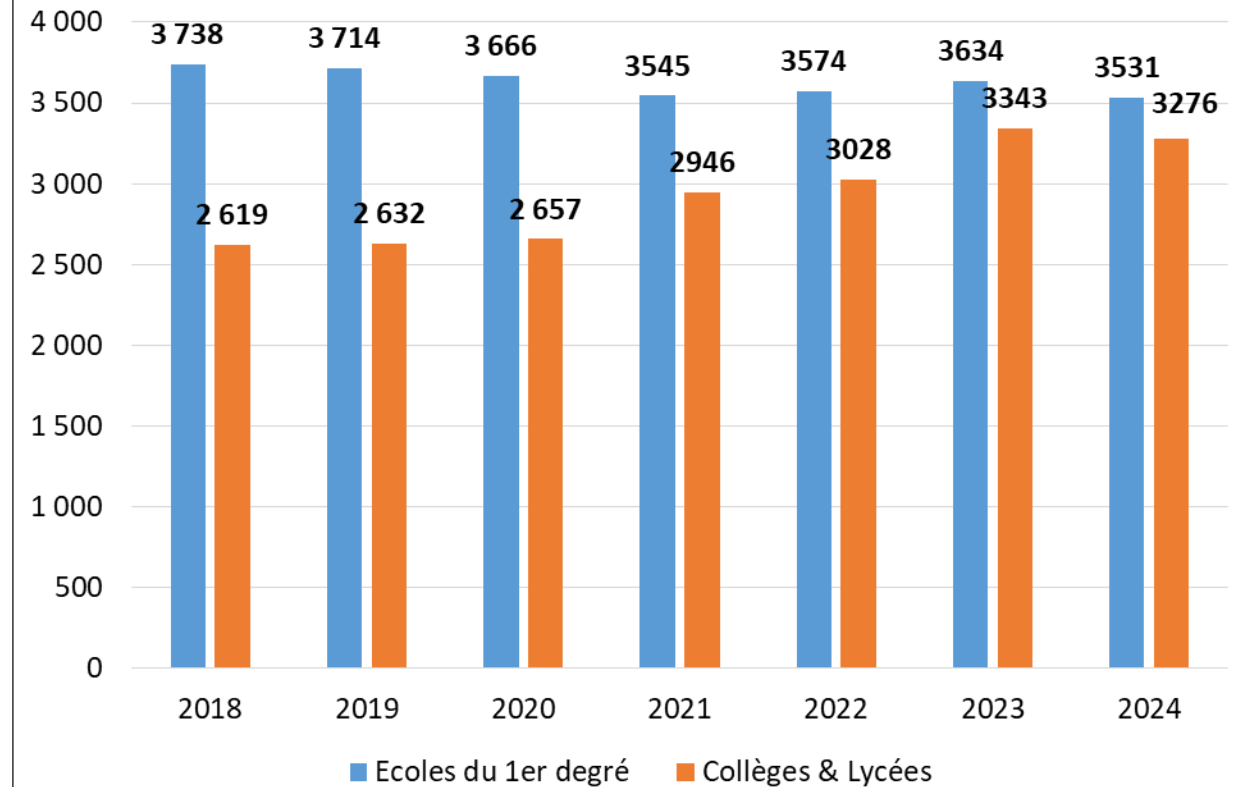
Contexte local - Financier

Evolution de la population à Guyancourt



La population totale Guyancourtoise millésimée 2022 entre en vigueur au **1^{er} janvier 2025**.

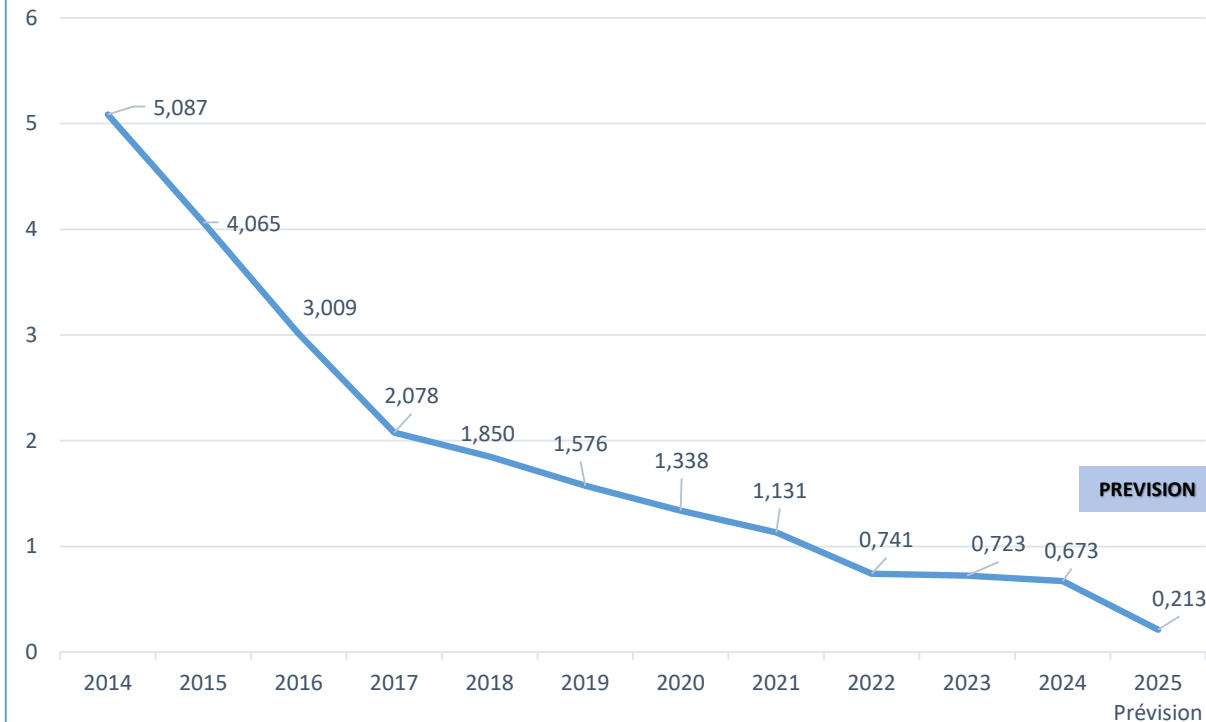
Evolution de la population scolaire à Guyancourt



En 2024, les élèves fréquentant les établissements scolaires de la Ville représentent plus de **22.54%** de la population Guyancourtoise.

Contexte local - Financier

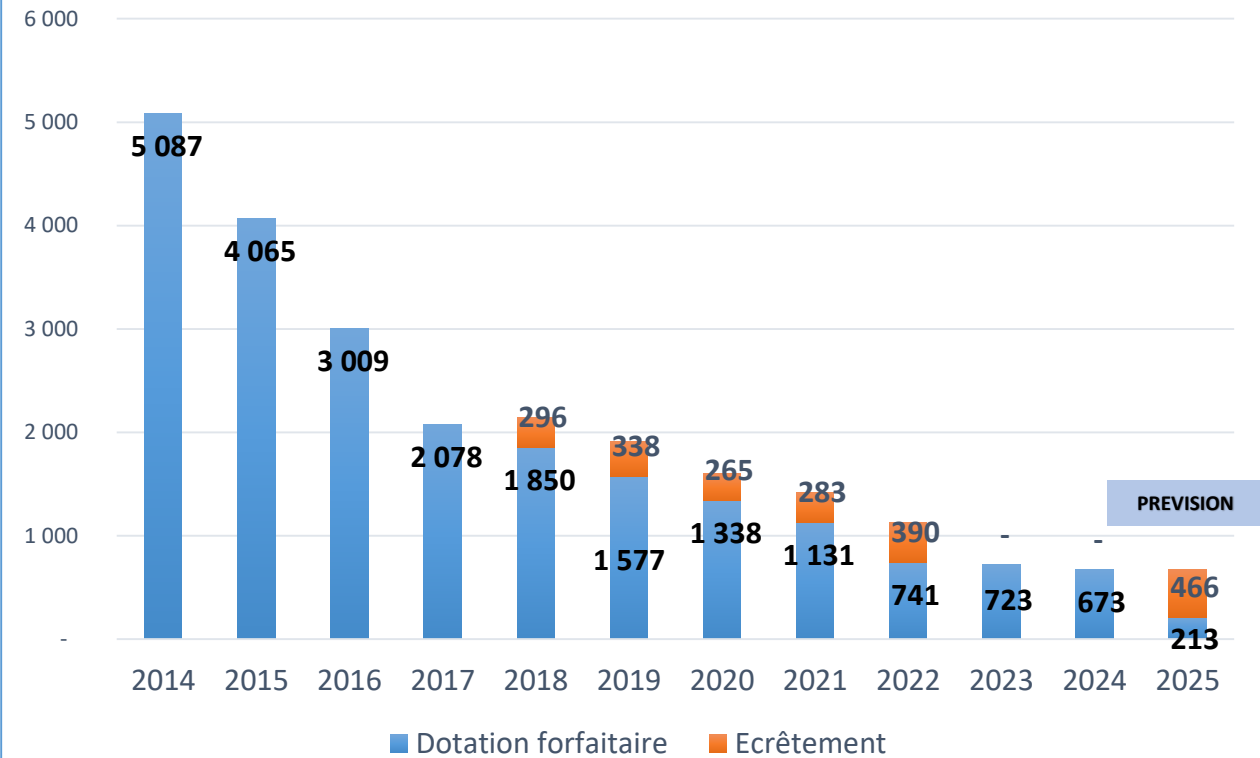
Evolution de la dotation forfaitaire en millions d'euros



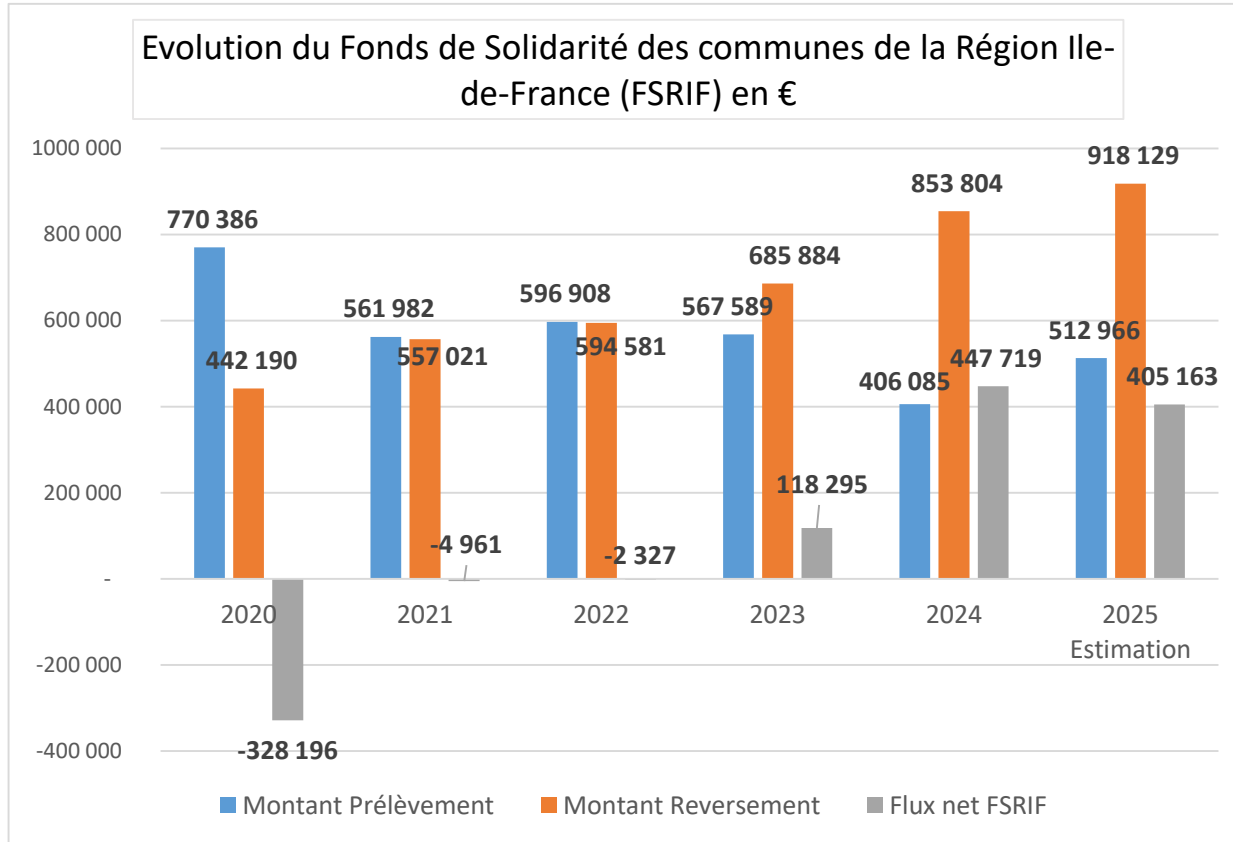
La dotation forfaitaire a fortement diminué depuis 2014, enregistrant une baisse de 86,8 % entre 2014 et 2024.

Entre 2014 et 2017, cette réduction s'expliquait par la baisse des concours de l'État dans le cadre de la contribution des communes au redressement des finances publiques. En 2025, la DGF sera réduite en raison de sa stabilité apparente et de l'augmentation de la part dédiée à la péréquation.

Ecrêtement de la dotation forfaitaire en milliers d'euros

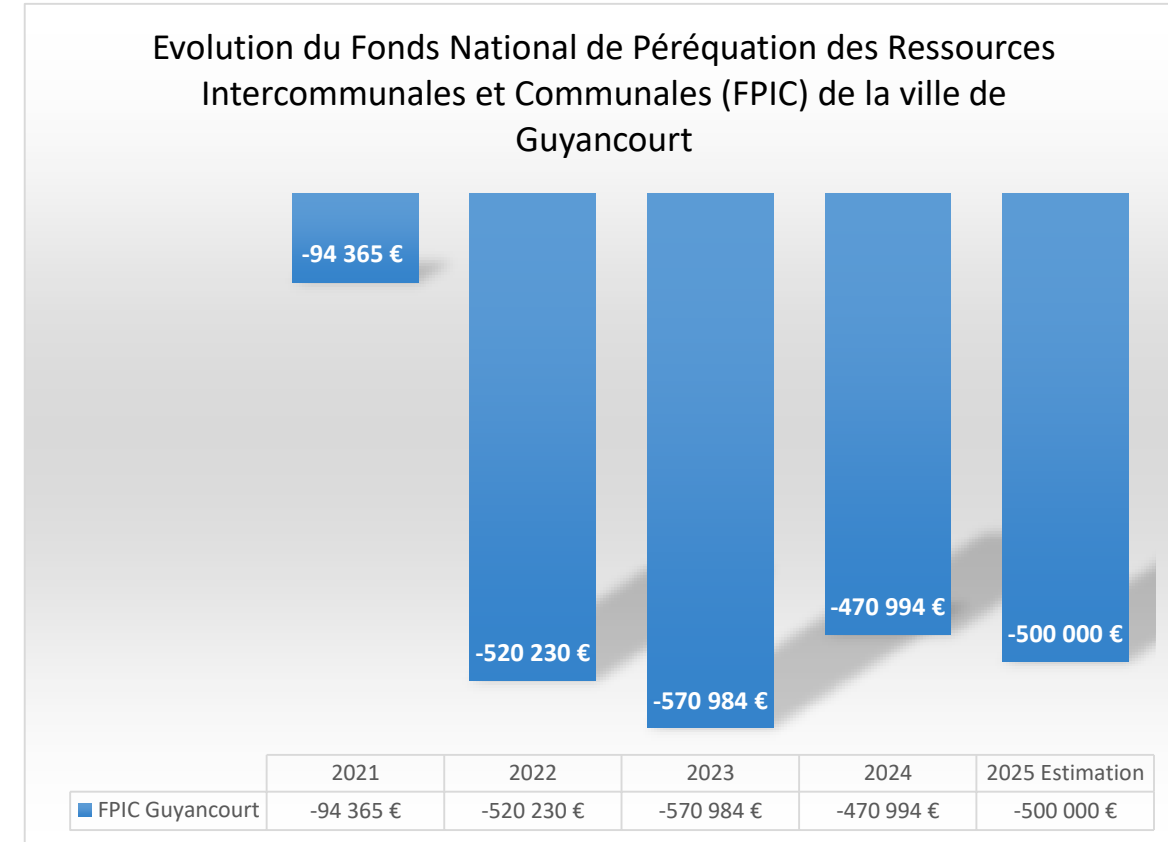


Pour la période de 2018 à 2022, un écrêtement a réduit le montant de la DGF. **Ce mécanisme d'écrêtement reprendra en 2025.**



Le FSRIF a été institué en 1991 afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France qui supportent des charges particulières liées aux besoins sociaux de leur population, tout en ne disposant pas de ressources fiscales suffisantes (article L. 2531-12 du Code général des collectivités territoriales).

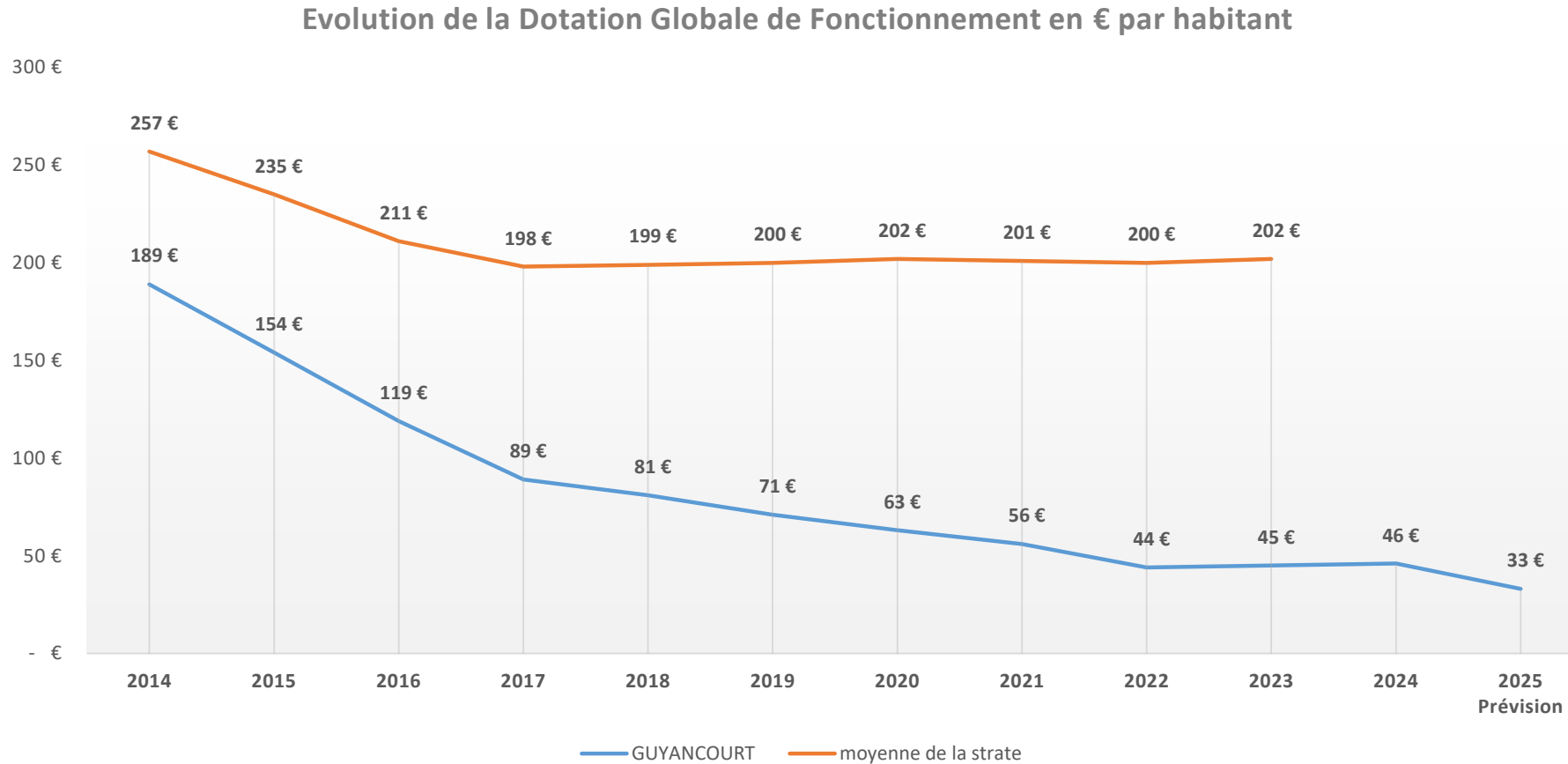
Ce dispositif de péréquation horizontale, spécifique à la région Île-de-France, permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.



Le FPIC, instauré par la loi de finances pour 2012, a vocation à devenir le principal mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. Sa spécificité réside dans le fait qu'il considère les intercommunalités comme l'échelon de référence.

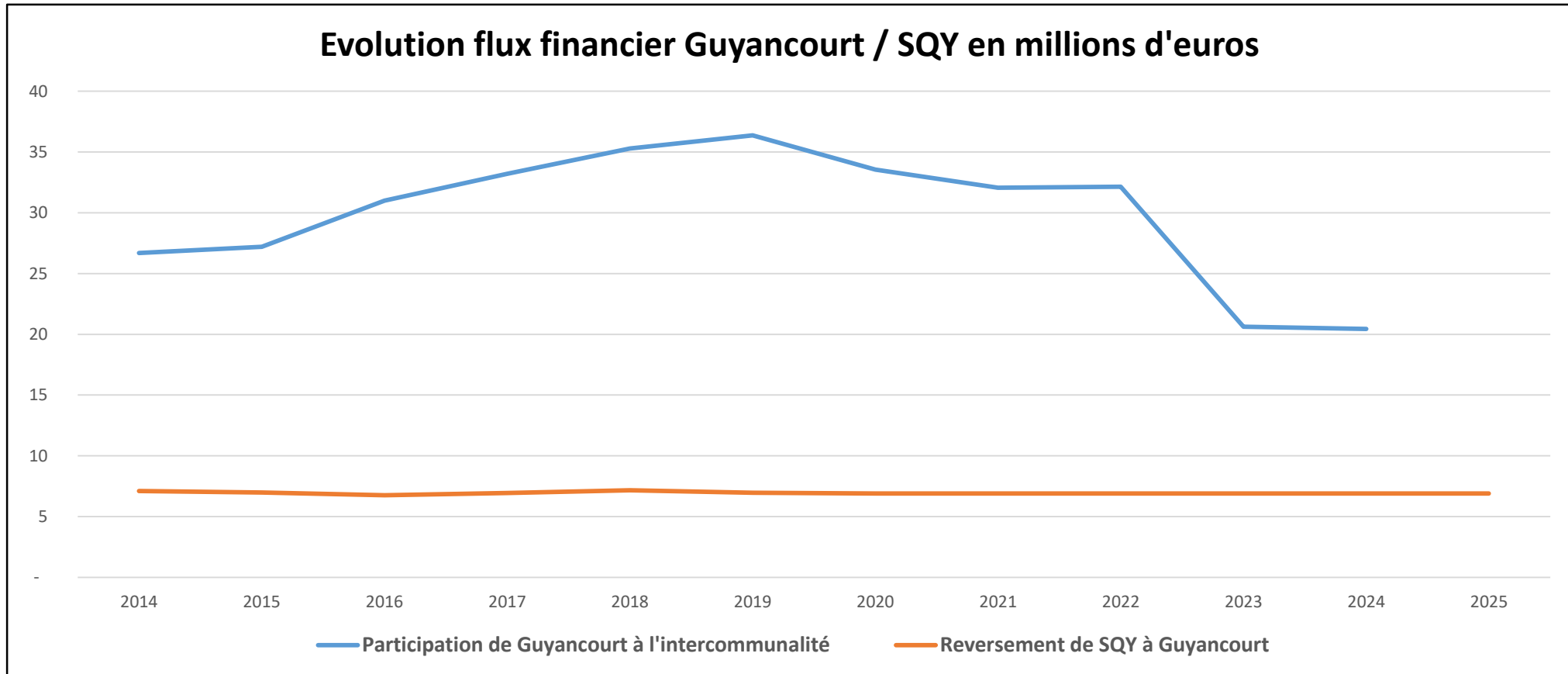
La ville de Guyancourt est devenue contributrice au FPIC à partir de l'exercice 2021.

Contexte local - Financier



Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par habitant perçu par la Ville diminue chaque année plus rapidement que celui de la moyenne de sa strate démographique.

Contexte local - Financier



L'attribution de compensation versée à la Ville demeure stable, s'élevant à **6 893 296 €**.

Pour rappel, la fiscalité professionnelle du territoire de Guyancourt, perçue par la CASQY, diminue en raison de la suppression de la CVAE, compensée par une fraction de la TVA. Le montant de la CVAE perçu par la CASQY en 2022 s'élevait à **13 429 198 €**.

Guyancourt reste le principal contributeur fiscal de Saint-Quentin-en-Yvelines.

VILLE DE
GUYANCOURT

ROB 2025

**Une ville à vivre
ENSEMBLE**

GUYANCOURT



S'entraider au quotidien



**Guyancourt, une ville
à vivre ENSEMBLE**



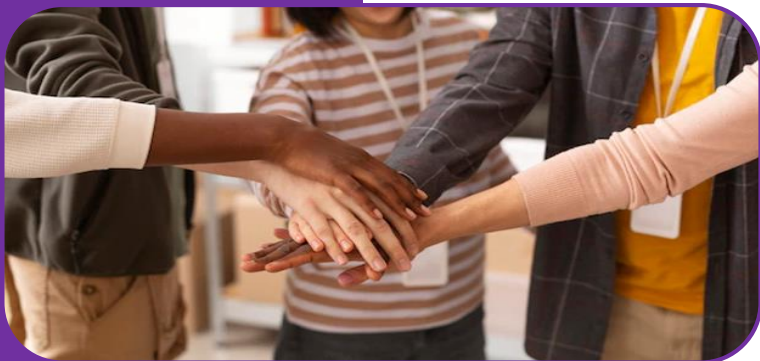
**Préparer un avenir durable dans une ville
verte**



**Accompagner les premiers pas et
favoriser le bien être de nos enfants et
nos jeunes**



Participer activement à la vie locale



S'entraider au quotidien

La **solidarité** est au cœur de notre projet politique. Les actions que nous menons en faveur des plus démunis, quotidiennement et tout au long de l'année, sont d'autant plus importantes que la crise économique et ses conséquences sur l'augmentation des coûts des produits de première nécessité fragilisent d'abord les plus modestes et qu'elle amplifie les difficultés économiques et sociales.

Engagées notamment par l'intermédiaire du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), ces actions concernent :

- ✓ Les **familles**, avec les aides financières individualisées en 2024 :
 - Pass'sports & loisirs – 589 enfants, 36 440€**
 - Prime énergie Monoparentale – 90 foyers, 11 650€**
 - Prime Demandeurs d'emploi - 1054 enfants, 107 169€**
 - Prime énergie Séniors et bénéficiaires de l'AAH – 397 foyers, 39 700€**
 - Chèques courses – 291 attribués, 17 850€**
 - Aides financières – 31 aides accordées, 12 244€**

- ✓ Les **personnes âgées**, avec l'organisation de séjours :
 - 86 séniors ont participé aux séjours en Juin et Septembre. Le budget alloué s'est élevé à 100 215€ (passage de la durée à 8j/7n)**

- ✓ Les **associations caritatives**, soutenues financièrement et accompagnées dans leurs actions quotidiennes :
 - Montant total des subventions versées (budget CCAS) : 31 000€**
 - Nombre d'associations subventionnées : 13**



La **solidarité** est au cœur de notre projet politique. Les actions que nous menons en faveur des plus démunis, quotidiennement et tout au long de l'année, sont d'autant plus importantes que la crise économique et ses conséquences sur l'augmentation des coûts des produits de première nécessité fragilisent d'abord les plus modestes et qu'elle amplifie les difficultés économiques et sociales.

S'entraider au quotidien

Les actions engagées par la Ville de Guyancourt :

- ✓ **L'accès à un logement décent** : la Ville accompagne les Guyancourtois dans leur parcours résidentiel.
- ✓ **En 2025**, augmentation de la subvention de la Ville **au profit du CCAS soit : 667 274€**
- ✓ L'engagement citoyen et le loisir des habitants par le soutien aux associations Guyancourtoises pour un montant total de **203 650€**, renforcé dans le cadre de la conclusion de **Contrat d'objectifs et de moyens** et le déploiement du portail associatif.



Résolument engagée dans une **démarche de Transition écologique**, la Ville de Guyancourt promeut un nouveau mode de développement conciliant respect de l'environnement, justice sociale et développement économique.

Des engagements ...



... aux actions concrètes

**Préparer un
avenir
durable dans
une ville
verte**

✓ **Réhabilitation énergétique de nos équipements :**

- Ecole Maximilien Robespierre : 2 499 894, dont **75 295 €** prévus au budget 2025
- Ecoles Delaunay / Morisot : 4 918 974 € dont **3 040 168 €** prévus au budget 2025
- Ecoles Fromont / Politzer : 2 027 244 € dont **269 751 €** prévus au BP 2025

✓ **Désimperméabilisation des sols :**

- Requalification et végétalisation de la Place Jacques Brel dans le quartier des Garennes : **3 342 996 €**

✓ **Rationalisation et renouvellement mesuré du parc automobile de la Ville à travers l'acquisition de véhicules plus « propres » : 111 000€**

✓ **Préservation et valorisation de notre patrimoine arboré : 158 700 € en plantations d'arbre et en étude phytosanitaire et 153 000 € en entretien des arbres**

✓ **Une ville verte et fleurie reconnue : la Ville a obtenu une seconde fleur au titre des Villes et Villages fleuris en 2023 et poursuit sa réflexion sur des plantations moins consommatrices d'eau.**



Résolument engagée dans une **démarche de Transition écologique**, la Ville de Guyancourt promeut un nouveau mode de développement conciliant respect de l'environnement, justice sociale et développement économique.

Des engagements ...



... aux actions concrètes

Préparer un
avenir
durable dans
une ville
verte

✓ Sobriété énergétique et réduction de notre empreinte carbone :

- Remplacement de l'ensemble des éclairages des équipements par des leds : diminution des consommations
- Réduction de la température dans nos équipements municipaux soit 19° au lieu de 20°
- Rénovation des chaufferies gaz comprenant l'intégration de GTC

Trois sites sportifs ont fait l'objet des travaux énergétiques (Chaufferie + éclairages led + diminution de la consigne de chauffage) :

Gymnase de l'Aviation :

Consommation du gaz : - 37%

Consommation de l'électricité : -21%

Gymnase des Droits de l'Homme :

Consommation du gaz : - 42%

Consommation de l'électricité : - 39%

Piscine :

Consommation du gaz : - 12%

Consommation de l'électricité : - 34%



Accompagner
les premiers
pas et
favoriser le
bien être de
nos enfants



Une attention particulière portée aux enfants et aux jeunes guyancourtois.

Guyancourt investit ainsi fortement pour les soutenir et les accompagner, depuis leur petite enfance jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle et sociale.

Ville Amie des Enfants depuis 2006 et membre du réseau des Villes éducatrices de France depuis 2011, la Ville consacre une part importante de son budget à l'éducation :

La Ville propose aux familles :

- ✓ Fournitures scolaires gratuites de rentrée, livre CP, calculatrice pour les CM2 : **56 575€**
- ✓ Fournitures scolaires tout au long de l'année : **106 530€**
- ✓ Financement des classes découvertes et des classes autogérées : **125 600€**
- ✓ Des séjours jeunesse : **65 500€**
- ✓ Un séjour enfance : **30 417€**

- ✓ **Des événements pour nos enfants et nos jeunes :**
- ✓ Manifestation pour les familles avec la Color Run et l'Urban Color le 17 mai 2025 : **20 000€**
- ✓ Mini camps d'été organisés pour environ 290 enfants âgés de 5 à 11 ans : **14 100€**
- ✓ 1 journée à la mer en août 2024 pour les enfants d'âge élémentaire inscrits aux activités périscolaires : **3 122€**

- ✓ **Restauration :**
- ✓ Restauration exigeante : le coût pour la ville est de **1,8M€**
- Depuis la rentrée de septembre 2024, le coût de chaque repas a été diminué d'**1€** pour toutes les familles guyancourtoises (toutes les tranches de QF sont concernées), soit une baisse des recettes pour la Ville d'environ **300 000€** par an.

Participer activement à la vie locale



La Municipalité inscrit son action dans le dialogue continu et permanent avec les habitants : soutenir la participation de toutes et de tous, renforcer l'association des citoyens aux projets qui les concernent, débattre sur les sujets qui concernent la Cité, encourager les acteurs de la vie locale, qu'ils soient associatifs ou simples individus.

Des dispositifs de participation : « Allo Monsieur le Maire », des visites et assemblées de quartiers (2 fois par an), des tours de ville aux habitants (2 fois par an), sans compter les nombreuses réunions publiques dédiées aux aménagements.

De nouveaux dispositifs depuis 2020 : « Facebook Live » mensuel du Maire, les **GAP (Groupes Action Projet)** :



- Le **GAP** portant sur l'aménagement urbain du bassin Lewigue dans le quartier des Saules, coût travaux 590 000€
- Le **GAP** sur la programmation culturelle
- Le **GAP** sur les « Mobilités actives », lancé en janvier 2023

Des **Conseils Citoyens** créés dans tous les quartiers de Guyancourt : budget de fonctionnement de 4 000€



- CC du quartier des Garennes
- CC du quartier du Pont du Routoir – Minière
- CC des quartiers Saules / Parc / Bouviers
- CC des quartiers Village / Villaroy / Europe

En 2025, il est proposé d'attribuer une enveloppe de 1050 € au conseil citoyen Saules / Parc / Bouviers en supplément de leur budget de fonctionnement de 1000 €, afin de proposer une fête de quartier à l'occasion de l'inauguration du bassin Lewigue le 24 mai 2025. Ce projet inclut un mur d'expression artistique, qui offrira aux habitants un espace dédié à la création et à l'expression culturelle.

La création du Conseil d'établissement de l'École municipale de musique et de danse en janvier 2024

La création du Conseil des usagers des crèches en septembre 2024

Une politique d'animation de la Ville et de ses quartiers renforcée, à travers la mise en œuvre du projet de service des quatre espaces de proximité (111 881 €) et la pérennisation de **Vive l'été à Guyancourt (88 693€)**.

Pérennisation du marché de Noël : le 14 décembre 2024, Guyancourt a organisé son premier marché de Noël sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Cet événement a rassemblé commerçants, associations et artisans locaux, proposant divers stands et animations pour toute la famille.

VILLE DE
GUYANCOURT

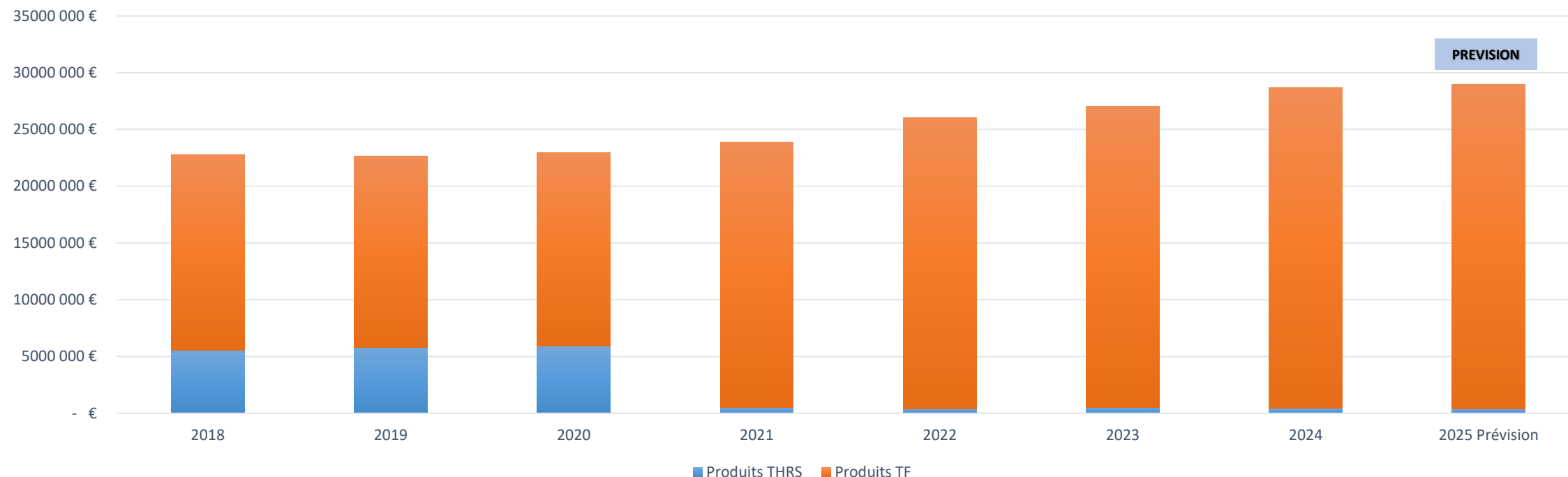
ROB 2025

Nos orientations budgétaires

GUYANCOURT

Nos orientations budgétaires 2025

Evolution du produit TH_{RS} et TF en €



Suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient la composante principale de l'autonomie de ressources pour la Ville. La **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière**, s'élève à **+1,7% en 2025** (contre 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023).

Pour rappel, les communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties, en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales.

A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties est répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Le taux de référence de la TFPB perçu par la Ville depuis le transfert de la part départementale de la TFPB est de 33,62%.

Section de fonctionnement - Recettes

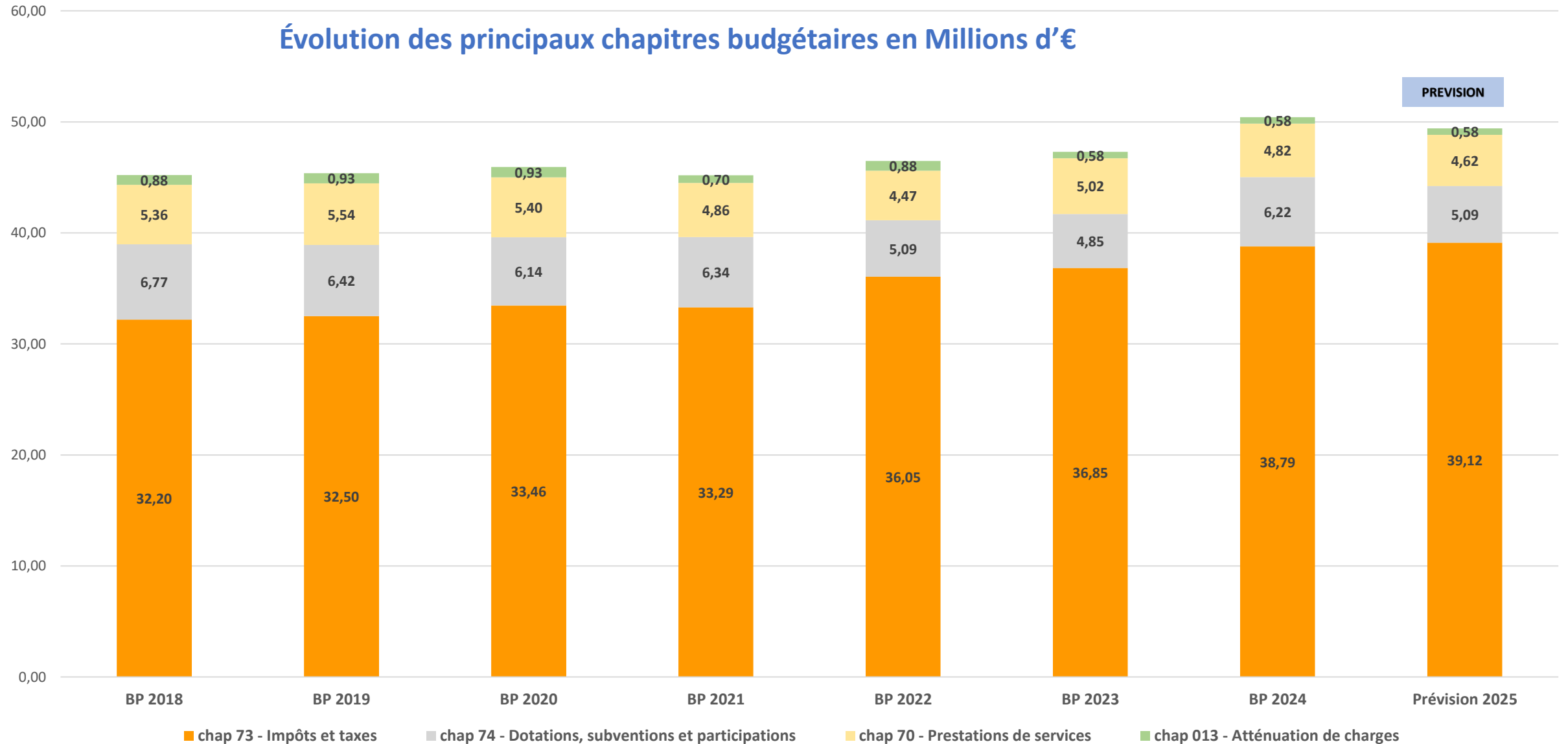
Les recettes ont été inscrites de manière prudente à hauteur de **54,35 M€** en section de fonctionnement.

Elles se répartissent ainsi :

- Fiscalité locale (731) : 30,18 M€
- Impôts et taxes (sauf le 731) : 8,95 M€
- Dotations, subventions et participations : 5.09 M€
- Ventes de produits et prestations de services : 4.62 M€
- Atténuation de charges : 0.58 M€
- Autres : 4.94 M€



Fonctionnement - Recettes



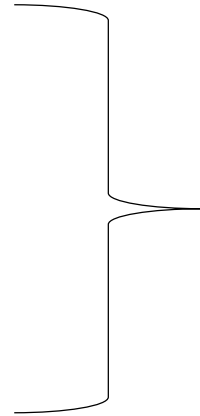
Section de fonctionnement - Dépenses

Les dépenses sont inscrites à hauteur de **54,35 M€** en section de fonctionnement.

Elles se répartissent ainsi :

- Charges de personnel : 34,17 M€
- Charges à caractère général : 13,27 M€
- Autres charges de gestion courante : 1,54 M€
- Atténuation de produits : 1,13 M€

- Autres : 2.64 M€



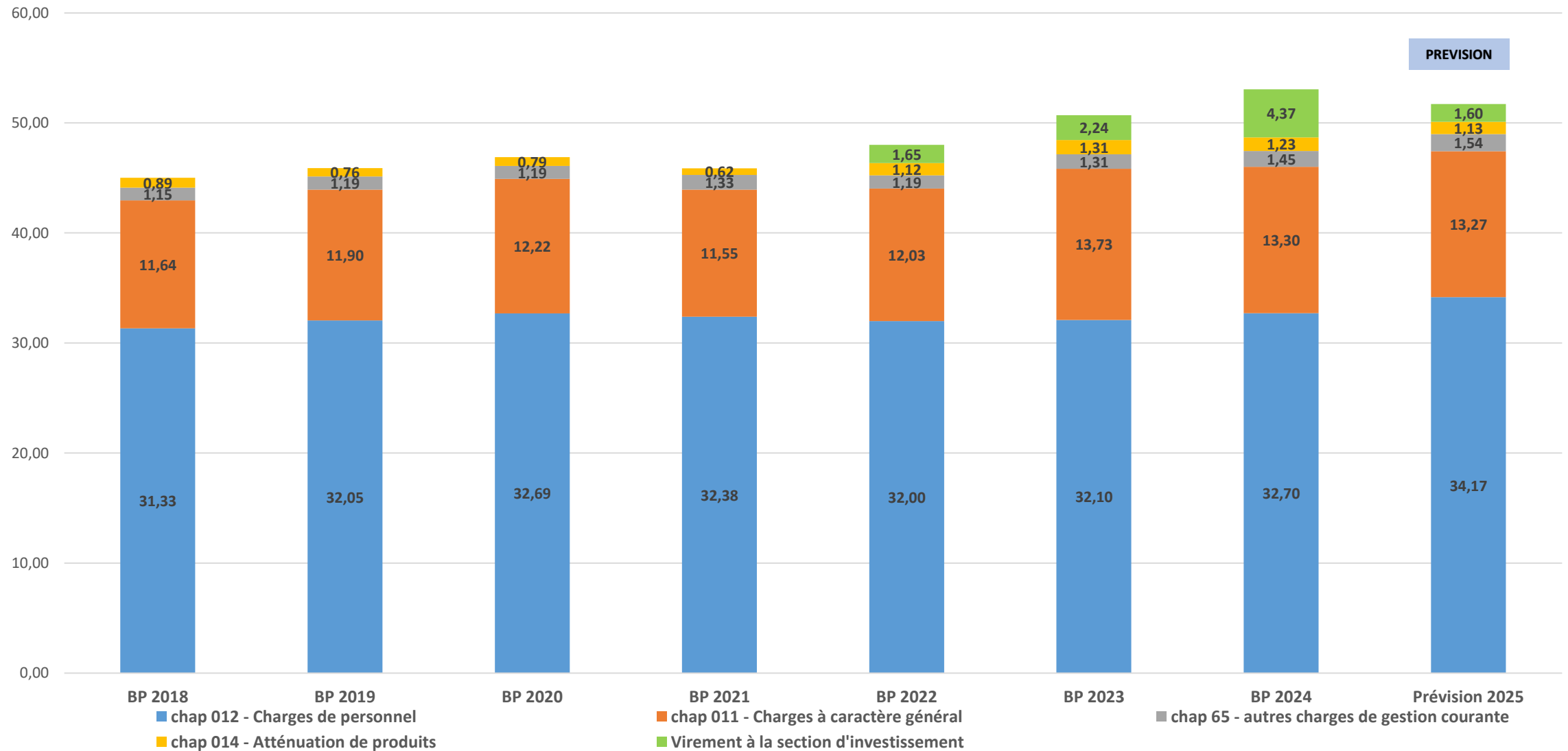
Soit un sous-total de : 50,11 M€

Prévision de virement à la section d'investissement d'un montant de : 1,60 M€

Si l'État impose la constitution d'un fonds de précaution, la Ville mobilisera les crédits nécessaires en les prélevant sur ce virement à la section d'investissement.

Fonctionnement - Dépenses

Évolution des principaux chapitres budgétaires en M€



Investissements - Dépenses

Résolument inscrite dans une démarche de transition écologique et poursuivant l'objectif de renforcer les solidarités au profit des Guyancourtoises et des Guyancourtois, la Ville investit et réalise les travaux annuels d'entretien de l'ensemble de ses équipements et espaces publics.

Espace public / Cadre de vie

- ✓ Lancement des travaux pour la réfection de la rue Brossolette
- ✓ Poursuite des travaux pour le réaménagement de la place Jacques Brel
- ✓ Étude pour le réaménagement des espaces extérieurs des 3 Mousquetaires
- ✓ Poursuite du déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection
- ✓ Gestion des eaux pluviales à La Minière et remise en état du CR1
- ✓ Plantation d'arbres et végétaux (diverses rues et rue Louis le Vau)
- ✓ Poursuite du changement des jeux et sols souples de divers sites
- ✓ Diagnostic en vue du réaménagement de la rue Molière
- ✓ Désimperméabilisation des surfaces et création d'un espace vert (rue Villaroy).
- ✓ Déminéralisation des pieds d'arbres sur la rue des Rougons-Macquart avec plantation de couvre-sol au pied
- ✓ Maîtrise d'œuvre pour l'étude et la création d'un terrain multisports (rue Jean Jaurès)
- ✓ Divers travaux d'éclairage public
- ✓ Étude phytosanitaire et diagnostic faune-flore
- ✓ Travaux de voirie pour le réaménagement de diverses rues
- ✓ Remplacement de diverses clôtures
- ✓ Divers travaux de câblage
- ✓ Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques municipaux

Les Espaces de proximité:

- ✓ Espace Yves Montand : Rénovation de la chaufferie et de la GTC
- ✓ Espace Monod - la salle polyvalente : Fourniture et pose de rideaux électriques dans la salle polyvalente
- ✓ Espace Renoir : Pose de rideaux

Investissements - Dépenses

Ecoles et ALSH

- ✓ Groupe scolaire Delaunay/Morisot : Lancement des travaux pour le programme de rénovation énergétique
- ✓ GS Poulenc-Brassens : Mission de maîtrise d'œuvre pour le regroupement des GS Desnos-Cocteau et Poulenc-Brassens, ainsi que la rénovation énergétique du GS Poulenc-Brassens
- ✓ GS London – Moreau : Rénovation chaufferie + ajout Gestion Technique Centralisée (GTC)
- ✓ GS Langevin : Réfection complète du plafond du préau
- ✓ GS Lurçat-Triolet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la GTC
- ✓ GS Zetkin, GS Fromont-Politzer et GS Robespierre : Fourniture et pose d'une alarme PPMS
- ✓ GS Politzer-Fromont et GS Lurçat-Triolet : Fourniture et pose de vitrines
- ✓ GS Politzer-Fromont et GS Malet Isaac : Fourniture et pose de fours
- ✓ Accueil de loisirs Valadon : Réaménagement des toilettes pour enfants et du point de douche
- ✓ Accueil de loisirs Le Notre - cour extérieure de la maternelle : reprise de la charpente extérieure des poutres

Crèches

- ✓ Kosma : Rénovation des éclairages et des dalles de faux-plafond
- ✓ Piaget : Rénovation des éclairages en LED, y compris les dalles de faux-plafond
- ✓ Dolto : Travaux de remplacement de la centrale d'alarme incendie, fourniture et installation d'un fourneau
- ✓ Crèche la Noel : installation de stores

Equipements sportifs

- ✓ Gymnase de l'Aviation : Gestion des fuites globales dans le couloir, la galerie technique et à l'étage du gymnase.
- ✓ Gymnase de l'Aviation : Rénovation et amélioration de la ventilation
- ✓ Gymnase de l'Aviation - couloirs du 1er étage et du RDC : Fourniture et pose d'un sol souple, ainsi que peinture sur plinthes en bois.
- ✓ Centre sportif des 3 Mousquetaires : Remplacement des systèmes d'éclairage des courts de tennis couverts C et D
- ✓ Gymnase des Droits de l'Homme : Travaux de mise en conformité avec la réglementation incendie

Equipements culturels

- ✓ Ecole Municipale de Musique : travaux de regroupement des salles 103, 104 et 105 (salle MAO)

Investissements - Dépenses

Bâtiments publics divers

- ✓ Bâtiment Labé – Breton : Travaux d'aménagement tous corps d'état pour la création d'un cabinet médical destiné à la médecine préventive du personnel communal et scolaire, ainsi que de deux salles de formation
- ✓ Poursuite des travaux de mise en accessibilité des équipements
- ✓ Poursuite des travaux de mise aux normes des lignes de vie sur les toitures terrasses des équipements
- ✓ Travaux sur les installations électriques pour mise en conformité et en sécurité
- ✓ Réalisation d'un schéma directeur des énergies solaires photovoltaïques par un BET
- ✓ Étude des réseaux de chaleur
- ✓ Logements : Travaux énergétiques suivant le DPE réalisé en 2023, avec priorité aux logements classés F et G
- ✓ Création de schémas de zonage pour les centrales d'alarme incendie
- ✓ Hôtel de Ville : entrée parking sous terrain

Cimetières

- ✓ Cimetière paysager : pose d'un disperseur de cendres conforme aux normes et commande de plaques pour les columbariums

Section d'Investissement

DEPENSES

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 3,03 M€
- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 1,75 M€
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 9,07 M€
- Immobilisations en cours (chapitre 23) : 3,45 M€
- Autres : 0,9 M€

RECETTES

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et la taxe d'aménagement est estimé à 0,95 M€.
- Prévision de virement de la section de fonctionnement d'un montant de 1,60 M€
- Dotation aux amortissements d'un montant de 2,30 M€
- Subvention et fonds de concours d'un montant de 3,73 M€
- Autres recettes (d'ordre budgétaire) : 0,50 M€
- Le solde sera financé par l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'un montant de 9,11 M€.

Des cessions sont prévues au cours de l'année 2025 et seront intégrées dans une décision modificative.

Programme Pluriannuel d'Investissement	PROPOSITIONS BP2025	2 026	>= 2027	MONTANT ESTIME DE L'OPERATION TTC
AP/CP - Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Robespierre	75 295 €	- €	- €	2 499 894 €
AP/CP - Réhabilitation énergétique GS Delaunay Morisot	3 040 168 €	1 619 655 €		4 918 975 €
AP/CP - Réhabilitation GS Fromont Politzer	269 751 €	- €	- €	2 027 244 €
AP/CP - Place Jacques Brel	1 546 980 €	- €		3 342 996 €
AP/CP - Rue Brossolette	2 403 170 €	- €		2 500 000 €
PPI - GS Poulenc Brassens / extention et rénovation Energétique (MOE)	550 000 €			550 000 €
PPI - Rénovation complète des chaufferies (GS London - Moreau + Espace Yves Montand + CME)	687 500 €	490 000 €	460 000 €	1 637 500 €
Ventilation - Rénovation CTA dans la salle de boxe du gymnase de l'Aviation + diverses VMC	99 400 €			99 400 €
PPI - Travaux + AMO Vidéoprotection	172 000 €	150 000 €	150 000 €	472 000 €
Divers travaux dans les logements de fonction avec DPE F et G (Loi Climat et Résilience)	108 500 €			108 500 €
Rénovation des éclairages divers sites (Crèche Kosma, Crèche Piaget, Maternelle Pape-Carpantier, Centre Sportif les 3 Mousquetaires)	132 700 €			132 700 €
Gymnase de l'Aviation - Gestion des fuites globales couloir, galerie, étage du gymnase	112 000 €			112 000 €
Ecole de Musique - Salle de percussions collective + poteaux extérieurs + Franchissement acrotère	102 000 €			102 000 €
Mise aux normes des lignes de vie + CSPS	110 000 €			110 000 €
Maitrise d'œuvre étude réaménagement des terrains de tennis Les 3 Mousquetaires	250 000 €			250 000 €
Travaux de reprise de voirie	240 000 €			240 000 €
PPI - centrales d'alarme incendie obsolètes	66 500 €			
PPI - Entretien annuel de divers bâtiments	1 689 350 €	2 500 000 €	2 500 000 €	6 689 350 €
INFRA - Entretien divers des Espaces Verts	436 600 €			436 600 €
INFRA - Gestion du domaine public	147 000 €			147 000 €
INFRA - Aménagement des espaces extérieurs et travaux voirie	201 000 €			201 000 €
INFRA - Gestion patrimoniale annuelle des diverses Infrastructures		1 900 000 €	1 900 000 €	3 800 000 €
				- €
TOTAL TRAVAUX	12 439 914 €	6 659 655 €	5 010 000 €	30 377 159 €
Urbanisme : Régularisations foncières	16 903 €	80 000 €	80 000 €	176 903 €
ACQUISITIONS TERRAINS	16 903 €	80 000 €	80 000 €	176 903 €
Taxe d'aménagement trop perçu	100 000 €			100 000 €
Etudes diverses	308 200 €	50 000 €	50 000 €	408 200 €
Informatique - Acquisition de matériels et logiciel divers	190 350 €	300 000 €	300 000 €	790 350 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & ETUDES DIVERSES	598 550 €	350 000 €	350 000 €	1 298 550 €
PPI - Véhicules : Renouvellement des parcs automobile et engin	111 000 €	100 000 €	100 000 €	311 000 €
Autres services - Acquisition matériels divers	1 204 870 €	600 000 €	600 000 €	2 404 870 €
ACQUISITION DIVERS MATERIELS	1 315 870 €	700 000 €	700 000 €	2 715 870 €
Chap. 040 et 041 - Opérations d'ordre	800 000	800 000 €	800 000 €	2 400 000
OPERATIONS D'ORDRE	800 000 €	800 000 €	800 000 €	2 400 000 €
Remboursement Capital de la dette	3 016 226	3 000 000 €	3 000 000 €	9 016 226
EMPRUNT	3 016 226 €	3 000 000 €	3 000 000 €	9 016 226 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 187 463 €	11 589 655 €	9 940 000 €	45 984 708 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 082 405 €	7 006 499 €	5 157 278 €	16 913 777 €
FCTVA Prévisionnel	850 000 €	2 256 499 €	1 207 278 €	4 313 777 €
Taxe d'aménagement	100 000 €			
Total des Subventions et Fonds de Concours :	3 732 405	0	0	
Département - CDY+ Rénovation énergétique du GS Delaunay/Morisot	1 181 200			
Région - CAR Rénovation énergétique du GS Delaunay/Morisot	333 333			
Département - CDY+ Réhabilitation de la place J. Brel (50%)	687 900			
Région - CAR Réhabilitation de la place J. Brel (50%)	166 667			
Département - Prior 1 Réaménagement rue Brossolette	647 500			
DSIL 2025	0			
Fonds de concours CASQY	715 805			
Autofinancement (Dotation aux amortissements)	2 300 000 €	2 300 000 €	2 300 000 €	6 900 000 €
041 - Opérations patrimoniales	500 000 €			
Prévision virement de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement	1 600 000 €	1 650 000 €	1 650 000 €	4 900 000 €
Chapitre 024 - Produits de cessions	- €	800 000 €	- €	800 000 €
Besoin de financement	9 105 058 €	4 583 156 €	4 782 722 €	

Programme Pluriannuel d'Investissement 2025

DEPENSES

AP/CP
7,34M€

Travaux espaces
publics et bâtiments
communaux
5,10M€

Acquisitions de terrains,
logiciels métiers et
études
0,62M€

Remboursement
capital
3,02M€

Achats
véhicules et
matériels
1,32M€

Opérations d'ordre
0,8M€

18 187 463€

RECETTES

FCTVA et Taxe
d'aménagement
0,95M€

Subventions
3,73M€

Cessions foncières
0 M€

Prélèvement sur la
section de
Fonctionnement
1,60M€

Autofinancement et
opérations d'ordre
2,80M€

Emprunt à mobiliser
9,11M€

18 187 463€

Programme Pluriannuel d'Investissement

Les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) en cours :

N° ou intitulé de l'AP	N° du Chapitre	MONTANT DES AP			Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2025		Crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2026
		Montant AP	Révision exercice N	Total cumulé		RAR 2024	Inscriptions nouvelles BP2025	
Réhabilitation Robespierre	20 et 23	2 463 069.00 €	36 825.00 €	2 499 894.00 €	2 107 024.54 €	317 574.46 €	75 295.00 €	0.00 €
Rue Brossolette	20 et 21	2 500 000.00 €	0.00 €	2 500 000.00 €	23 858.00 €	72 972.00 €	2 403 170.00 €	0.00 €
Place Jacques Brel	20 et 21	3 301 911.00 €	41 085.00 €	3 342 995.54 €	848 276.06 €	947 739.85 €	1 546 979.63 €	0.00 €
Réhabilitation GS Delaunay/Morisot	20 et 23	4 037 823.00 €	881 152.00 €	4 918 975.00 €	115 772.61 €	143 379.39 €	3 040 168.00 €	1 619 655.00 €
Réhabilitation GS Fromont/Politzer	20 et 23	2 187 244.00 €	-160 000.00 €	2 027 244.00 €	901 233.88 €	856 259.12 €	269 751.00 €	0.00 €
TOTAL		14 490 047.00 €	799 062.00 €	15 289 108.54 €	3 996 165.09 €	2 337 924.82 €	7 335 363.63€	1 619 655.00 €

Subventions et fonds de concours d'investissement (1/2)

Transition Ecologique :

- ❖ **Rénovation des chaufferies du GS London-Moreau et de l'espace Yves Montand: Coût estimé : 635 388,33 euros HT.**
Subvention DSIL 2025: **jusqu'à 80% du montant HT des travaux**
- ❖ **Etude de faisabilité pour le projet d'un réseau de chaleur géothermie – Coût estimé: 33 333 euros HT –**
Ademe fonds chaleur à étudier
- ❖ **Rénovation des éclairages par du led et remplacement des dalles de faux-plafond des crèches Piaget et Kosma. Coût estimé: 64 666 euros HT.**
Subvention CAF – fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE): **jusqu'à 80% du montant HT des travaux**

Tranquillité publique et sécurisation des écoles:

- ❖ **Continuité des travaux de rénovation et mise à jour des caméras et serveur de sauvegarde Coût estimé : 125 000 euros HT.**
Subvention Etat- FIPD vidéo-protection 2025 : **entre 20 et 50% du montant HT des travaux.**
- ❖ **Sécurisation des écoles: alarmes PPMS : Coût estimé : 31 200 euros HT.**
Subvention Etat- FIPD 2025 sécurisation des écoles: **jusqu'à 80% du montant HT des travaux.**

Autres – non exhaustif:

- ❖ **Autres travaux et achats de matériel dans les crèches (remplacement centrale incendie, installations de stores et de rideaux ignifugés): Coût estimé : 41 585 euros HT.**
Subvention CAF: fonds de modernisation des EAJE: **jusqu'à 80% du montant HT des travaux**

Subventions et fonds de concours d'investissement (1/2)

Fonds de concours SQY pacte fiscal et culture-sport :

- ❖ Les fonds de concours sont automatiquement attribués lorsqu'ils sont sollicités, en fonction de l'enveloppe financière restante de Guyancourt. Ils représentent 50% du montant HT restant à la charge de la commune des travaux, après subventions. Ils sont sollicités directement ou après l'attribution des autres subventions pour obtenir le montant le plus proche.

Pour rappel, projets PPI en cours :

- ❖ **Rénovation énergétique du GS Fromont/Politzer** : Coût estimé : **1 423 226 euros HT**. Subvention Région-CAR : **333 333 euros**. Subvention Département-CDY+ : **569 300 euros**. Etat-fonds vert : **90 000 euros**, soit un total notifié de **992 633 euros** de subvention (hors FCTVA).
Si les travaux sont terminés à l'été 2025, **680 983 euros de recettes sont envisageables cette année, soit le solde.**
- ❖ **Rénovation énergétique du GS Delaunay/Morisot** : Coût estimé : **3 374 853 euros HT**. Subvention Région-CAR : **333 333 euros**. Subvention Département-CDY+ : **1 181 200 euros**, soit un total notifié de **1 514 533 euros** de subvention (hors FCTVA).
Sur 2025, 757 266 euros de recettes sont envisageables.
- ❖ **Réhabilitation de la place J. Brel** : Coût estimé : **2 751 592 euros HT**. Subvention Région-CAR : **333 334 euros**. Subvention Département-CDY+ **1 375 800 euros**, soit un total notifié de **1 709 134 euros** de subvention (hors FCTVA).
Sur 2025, l'ensemble des subventions peut être demandé, soit les 1 709 134 euros.
- ❖ **Réaménagement de la rue Brossolette** : Coût estimé : **2 083 000 euros HT**. Département-Prior 1 : **560 000 euros accordés**. En attente de la validation de l'avenant Prior pour y ajouter 87 500 euros.

VILLE DE
GUYANCOURT

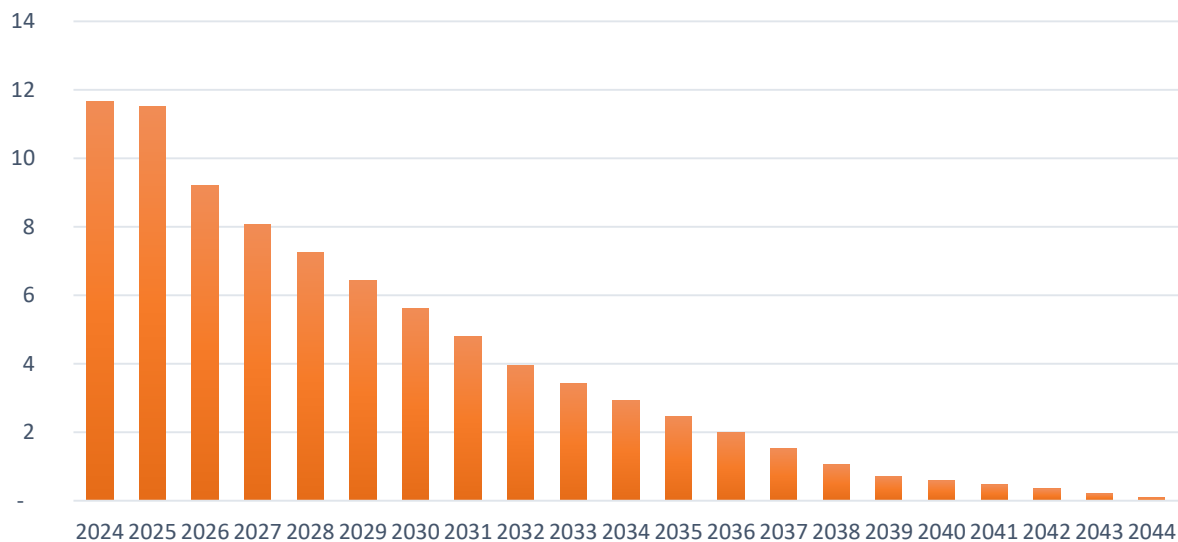
ROB 2025

Structure et gestion active de la dette

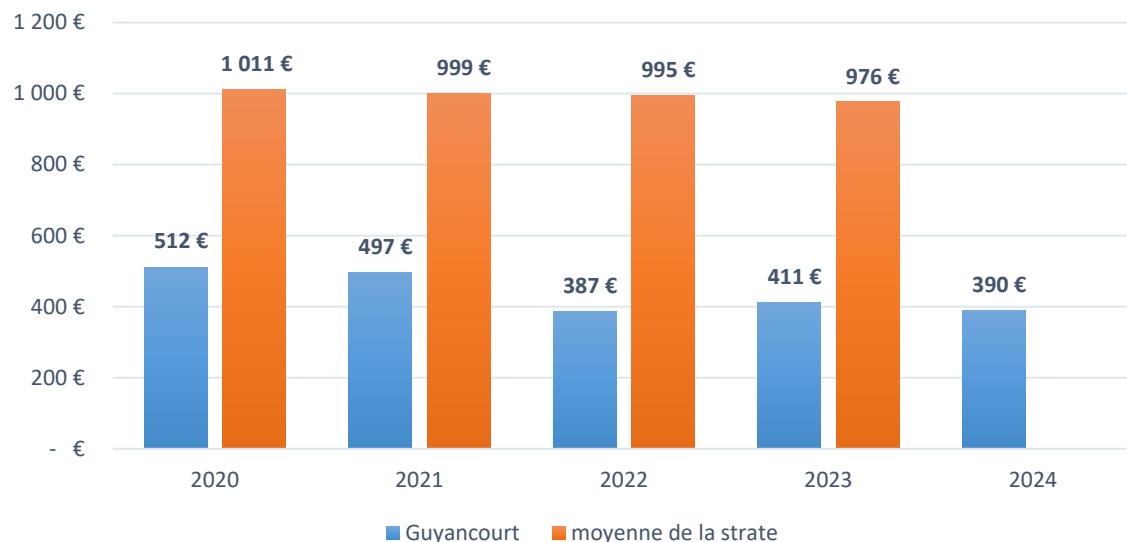
GUYANCOURT

Structure et gestion active de la dette

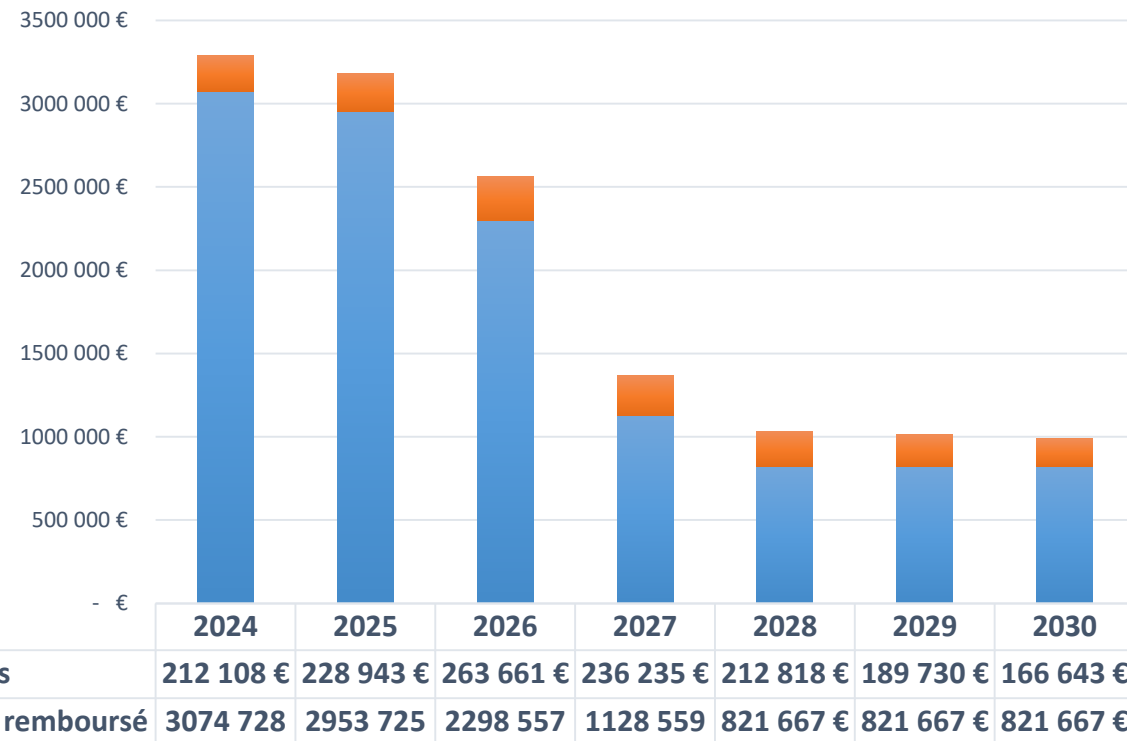
L'encours de dette en M€ au 31/12/N



Dette par habitant en € au 31/12/N



Désendettement

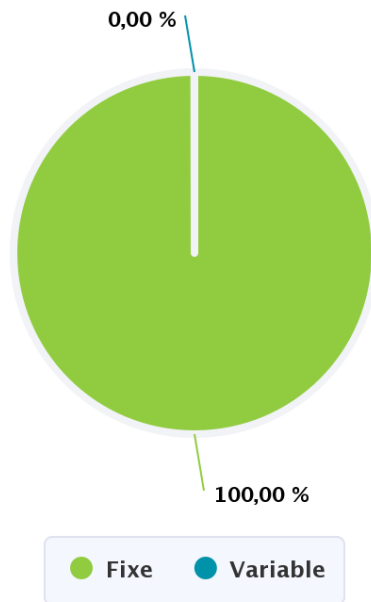


La ville a contracté, en décembre 2024, un emprunt à taux fixe d'une durée de 20 ans, pour un montant total de 2 500 000 €, auprès de la Banque Postale. La mobilisation de cet emprunt interviendra au cours du 1er semestre 2025.

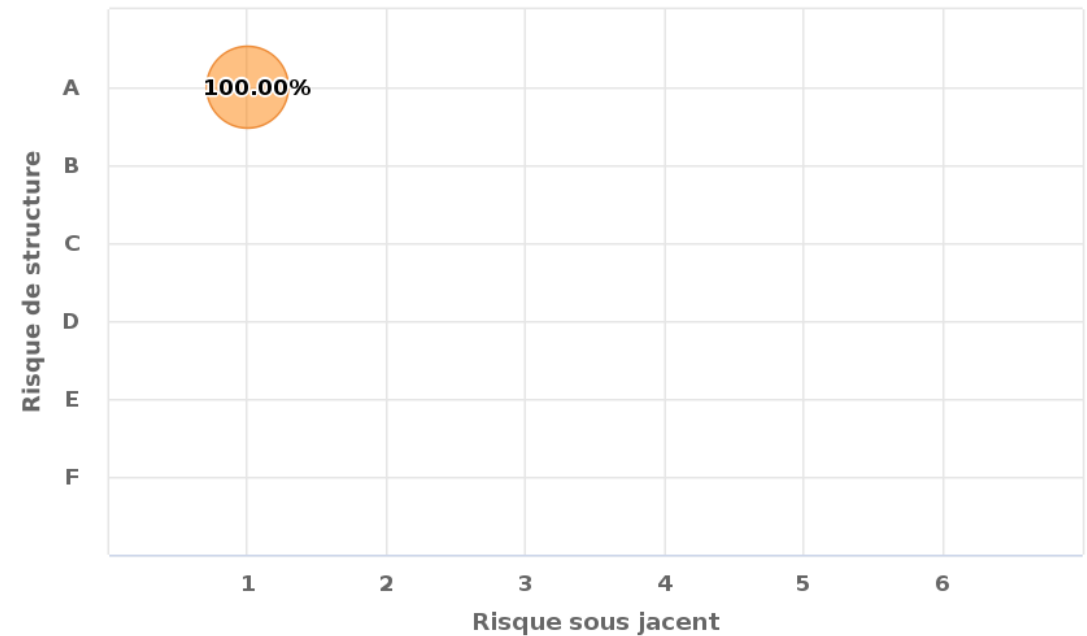
Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'élève à 11 957 090,98 €, soit 390 € par habitant (hors nouvel emprunt).

Structure et gestion active de la dette

Dette par type de risque : 100% de la dette est à taux fixe



Selon les critères de classification de la Charte de bonne conduite (Gissler), l'intégralité de la dette de la collectivité est non risquée.



VILLE DE
GUYANCOURT

ROB 2025

Politique en matière de Ressources Humaines

GUYANCOURT

Politique en matière de Ressources Humaines

Rappel du cadre législatif et réglementaire

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) prévoient, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, la production d'un rapport qui, pour les communes de plus de 10 000 habitants, comprend une présentation de la structure et précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifie de nombreuses dispositions du statut de la fonction publique territoriale et notamment l'évolution des instances de dialogue social, l'élargissement du recours aux contractuels et la mise en place de la prime de précarité, la modification des modalités de recrutement et d'évolution des carrières, l'égalité professionnelle femmes/hommes, la mise en place des lignes directrices de gestion et l'instauration de la rupture conventionnelle.

La politique en matière de gestion des Ressources Humaines de la ville de Guyancourt repose sur la qualité de vie au travail de ses agents dans un objectif d'amélioration continue du service rendu aux Guyancourtoises et Guyancourtois.

Cette volonté politique a été réaffirmée dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion prévues par la loi dite de transformation de la fonction publique.

Les lignes directrices de gestion, nouvel outil et document de référence en matière de gestion des Ressources Humaines, visent à :

- 1/ Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences.
- 2/ Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.
- 3/ Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elles précisent les mesures en faveur de l'évolution professionnelle des agents et l'accès à des responsabilités supérieures.

Politique en matière de Ressources Humaines

En matière de qualité de vie au travail, la ville de Guyancourt mène depuis plusieurs années des actions participant à l'amélioration des conditions de travail de ses agents au moyen de l'acquisition de mobiliers et matériels ergonomiques et l'accompagnement à l'adoption des bons gestes et postures à travers des sessions de formation. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est érigée au rang de politique publique et la ville a adopté en la matière un plan triennal d'actions, prévu par la loi du 6 août 2019. La ville a également élaboré un plan d'actions de lutte contre les risques psychosociaux (RPS), à l'appui d'un diagnostic mené en interne par la conseillère en prévention. La commune contribue financièrement et accompagne les agents en situation de handicap, dans le cadre de l'acquisition de matériels adaptés afin de favoriser un maintien dans leur emploi. Par ailleurs, depuis 2024, la ville a mis en place des ateliers bien-être à destination des agents. Ces ateliers seront renouvelés.

En 2024, ils ont porté sur les thématiques suivantes :

- Massage position assise
- Sophrologie
- Yoga
- Eveil musculaire

En 2024, la ville de Guyancourt a souhaité procéder à la révision du régime indemnitaire des agents en procédant à la méthodologie du pesage et de la cotation des postes.

En fonction des critères établis, les postes ont été cotés par les directeurs et responsables de service et compilés dans les familles de fonctions.

760 000 euros ont été consacrés à l'amélioration de l'IFSE des agents de la ville.

Cette revalorisation favorise la reconnaissance des agents dans les sujétions liées à leur emploi et permet une meilleure attractivité de la ville pour les recrutements.

Politique en matière de Ressources Humaines

Depuis plusieurs années, **la ville poursuit un travail de lutte contre l'absentéisme**. Malgré les actions entreprises, le nombre de jours d'arrêt (pour maladies et accidents du travail) reste élevé 22 930 en 2021, 23 701 en 2022. On constate une baisse en 2023 avec 20 687 jours d'absence. Le taux d'absentéisme médical pour les agents permanents s'établit à 8,17% en 2023. (source : RSU 2021 et 2022 et 2023).

Les avantages proposés aux agents par la commune sont :

- ✓ Attribution de logements de fonction dans le cadre de la réalisation d'astreintes techniques ou administratives
- ✓ Adhésion par la ville au CNAS (prévision 2025 : 165 000€)
- ✓ Conclusion d'une convention de participation pour la mutuelle et la prévoyance (garantie du maintien de salaire). Une étude est lancée pour améliorer la participation de la ville dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 17 février 2021 **relative à la protection sociale complémentaire**. **En 2025, la ville s'engage avec le CIG sur le contrat prévoyance avec une participation à hauteur de 7 euros contre 3 euros précédemment**
- ✓ Amicale du personnel (versement d'une subvention par la ville à hauteur de 85 000€ en 2024)
- ✓ Indemnité de télétravail
- ✓ Révision du régime indemnitaire en 2024
- ✓ Mise en place du forfait Mobilité Durable. Celui-ci a été revalorisé en 2023 pour tenir compte des évolutions réglementaires

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances impose aux employeurs publics d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion de **6%** de l'effectif total de leurs salariés.

A ce titre, la ville compte dans ses effectifs **8,01%** d'agents en situation de handicap. (source déclaration FIPHP pour 2024)

Politique en matière de Ressources Humaines

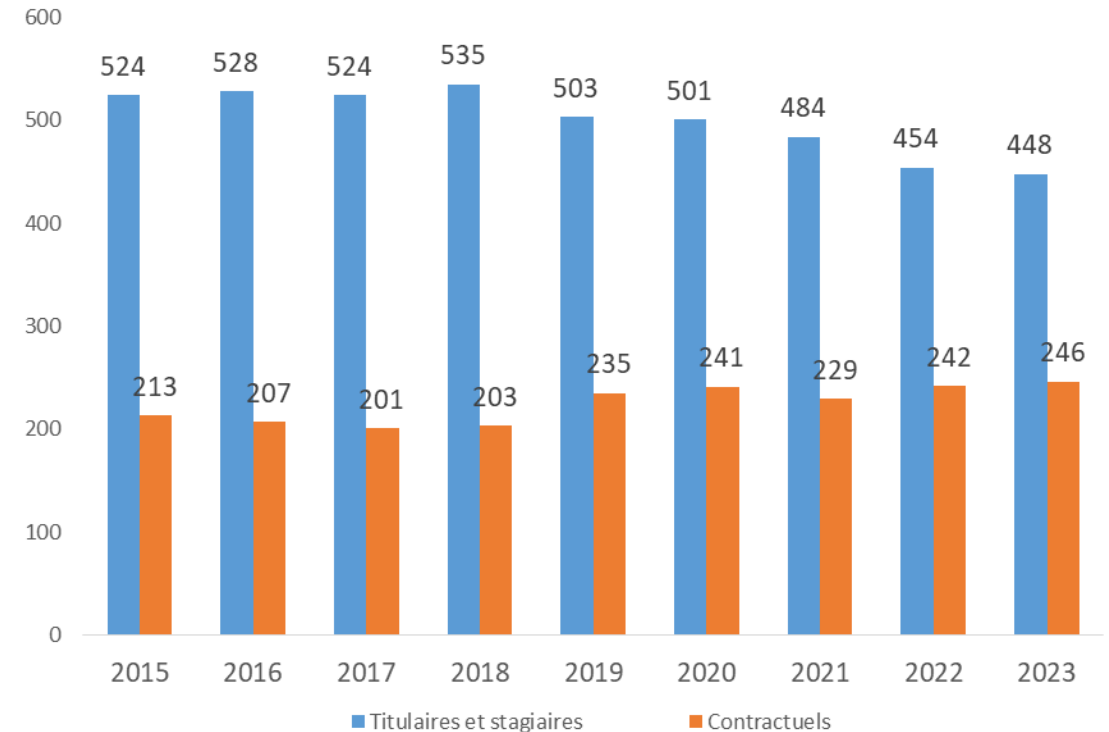
Au 31 décembre 2024, la Ville de Guyancourt comptait **703** agents.

Le présent rapport est établi sur la base de données consignées dans le Rapport Social Unique (**données de 2023**).

Au 31 décembre 2023, la Ville de Guyancourt comptait **694** agents permanents (dont 26 agents à temps partiel) répartis comme suit :

- 448 fonctionnaires territoriaux (titulaires ou stagiaires)
- 246 agents non titulaires sur emplois permanents

EVOLUTION DE L'EFFECTIF PERMANENT									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Titulaires et stagiaires	524	528	524	535	503	501	484	454	448
Contractuels	213	207	201	203	235	241	229	242	246
TOTAL	737	735	725	738	738	742	713	696	694



Politique en matière de Ressources Humaines

Part des titulaires et non titulaires

	Femmes	Hommes
Titulaires	69%	31%
Non titulaires	72%	28%

Un personnel fortement féminisé qui s'explique en partie par le développement de certains services à la population, comme les secteurs de l'éducation et de la petite enfance.

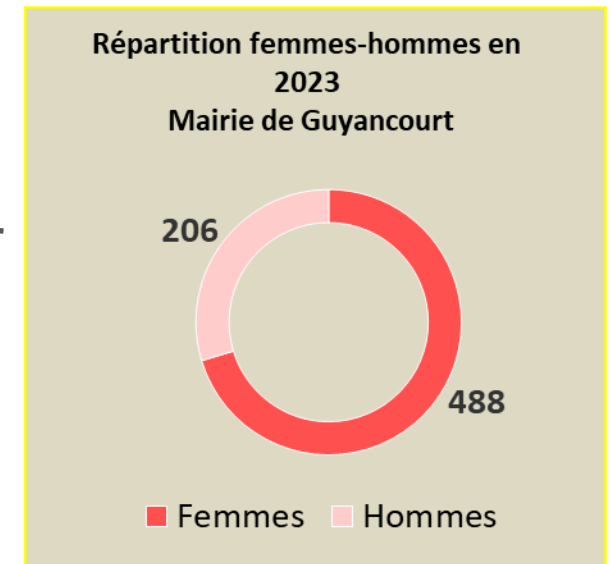
Cinq filières sont fortement féminisées : les filières technique, administrative, animation, sociale et médico-sociale. A l'inverse, la part des hommes est plus représentée dans les métiers liés aux filières police municipale, culturelle et sportive.

La ville dispose d'un personnel particulièrement important au service Vie des écoles (agents d'entretien et de restauration, ATSEM), au service petite enfance et au service périscolaire. Cette particularité explique également que la filière technique soit majoritairement féminine.

A Guyancourt, la filière culturelle est atypique puisque majoritairement masculine. Elle est composée essentiellement d'enseignants artistiques à l'Ecole Municipale de Musique. En effet, la ville ne dispose pas de personnel de bibliothèque ou de médiathèque qui relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

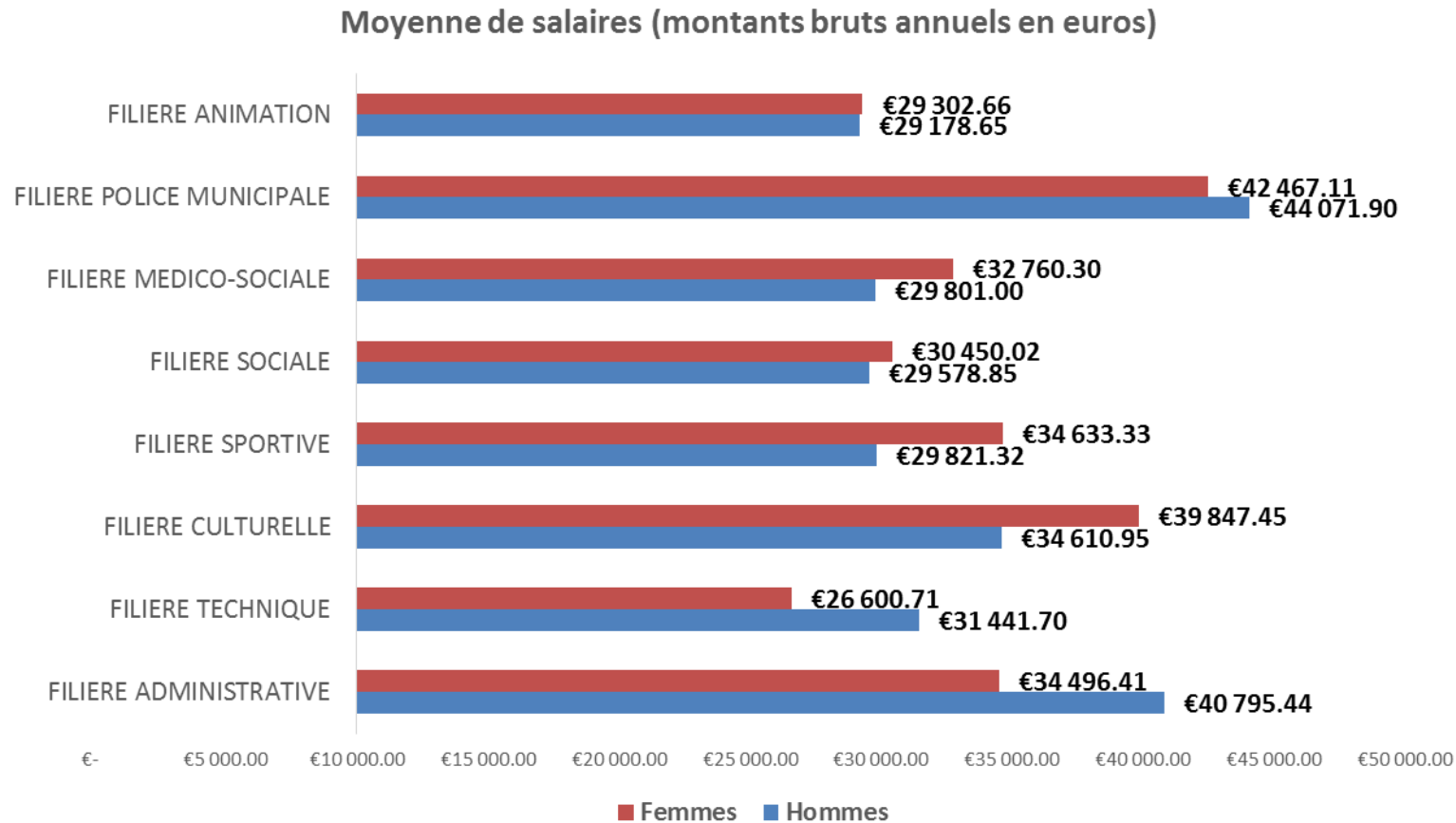
	TITULAIRES			CONTRACTUELS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Filière administrative	14	88	102	6	34	40
Filière technique	79	80	159	30	87	117
Filière culturelle	13	4	17	8	8	16
Filière sociale	0	34	34	0	19	19
Filière médico / sociale	0	54	54	1	13	14
Filière police municipale	6	2	8	0	0	0
Filière sportive	2	3	5	2	0	2
Filière animation	23	46	69	22	16	38

Soit :
70% Femmes
30% Hommes



Politique en matière de Ressources Humaines

La rémunération



Ce graphique illustre la moyenne des rémunérations brutes annuelles des femmes et des hommes, par filière, ayant travaillé au moins une journée en 2023.

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, toutes filières confondues, est de 5,97% contre 11% dans la fonction publique d'Etat.

Les écarts s'expliquent notamment par le nombre important de femmes ou d'hommes dans une filière.

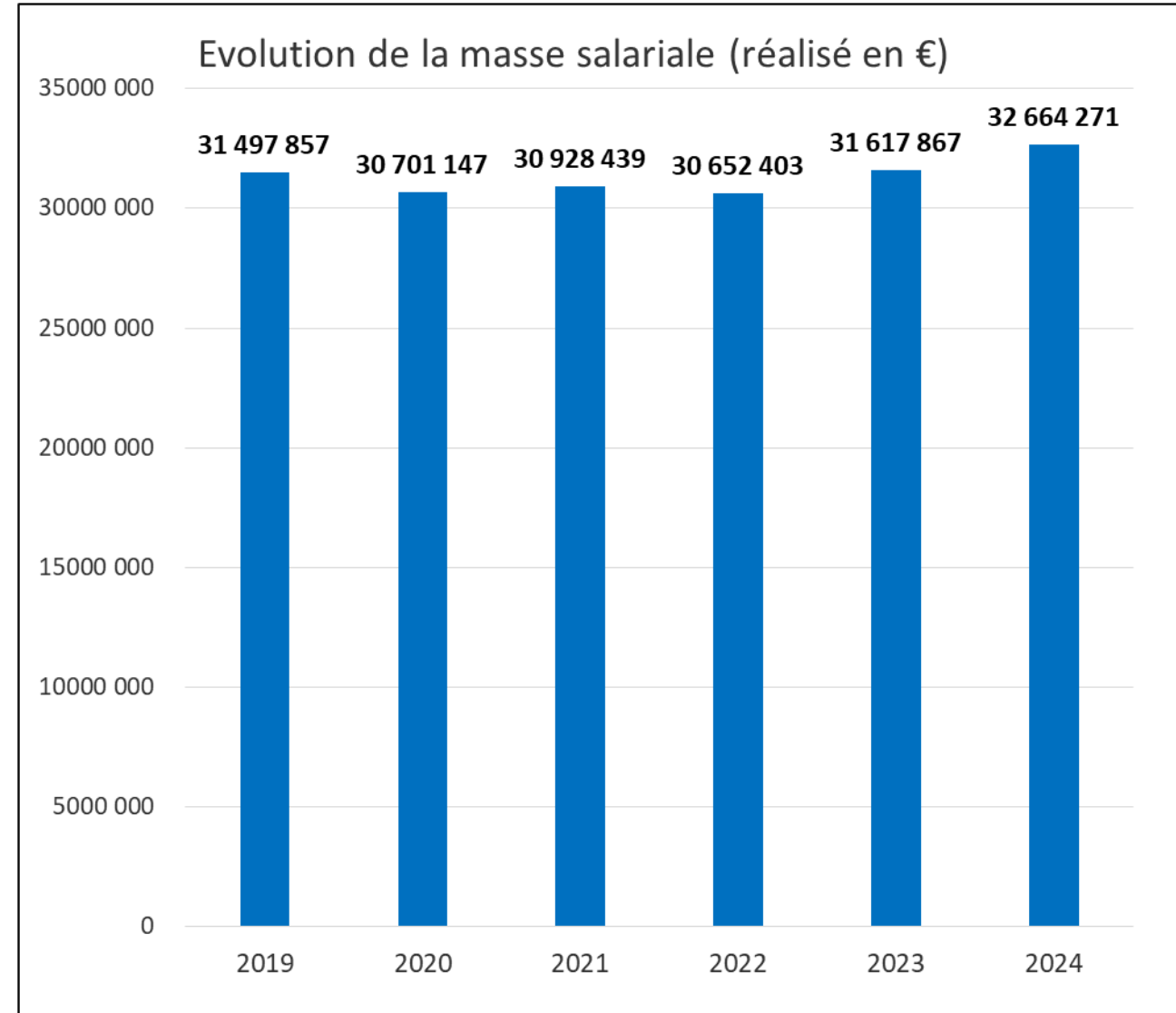
Politique en matière de Ressources Humaines

Les dépenses de personnel :

En 2025, la Ville prévoit des dépenses de personnel pour un montant estimé à environ 34 170 469€.

Cette hausse s'explique notamment par :

- ✓ L'impact de la revalorisation du régime indemnitaire mensuel mise en place en 2024
- ✓ La revalorisation du taux de contribution CNRACL +4 points au 1er janvier 2025 (de 31,65% à 35,65%)
- ✓ Le retour au taux normal de contribution URSSAF maladie/maternité +1 point au 1er janvier 2025 (de 8,88% à 9,88%)
- ✓ La revalorisation de la participation employeur à 7 euros sur la Prévoyance
- ✓ Le Glissement Vieillesse Technicité



Politique en matière de Ressources Humaines

Une volonté d'afficher la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)

Afin de continuer à assurer un service au public de qualité, la Ville de Guyancourt tend à mettre en place une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences permettant d'avoir une vision à moyen terme des besoins en compétences de ses agents.

Les actions initiées depuis quelques années seront poursuivies sur 2025 :

- ✓ Développer et renforcer la politique de santé et de sécurité au travail animée par la conseillère de prévention,
- ✓ Poursuivre la politique en matière de prévention des risques et améliorer la qualité de vie au travail par le biais d'aménagements de postes de travail ou de l'environnement de travail direct des agents en lien avec la médecine du travail et les professionnels de santé (ergonome,...)
- ✓ Réfléchir aux modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire selon les nouvelles modalités réglementaires
- ✓ Plan égalité professionnelle femmes/hommes dans le cadre du plan d'actions égalité femmes/hommes de la ville
- ✓ Favoriser les mobilités au sein de la collectivité
- ✓ Le recrutement d'une chargée d'étude RH/GPEC